

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

Le 23 novembre 2023 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 novembre 2023.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme THIAM, M. TAPA, M. KHIAR, M. BANBUCK, Mme HARTMANN, Mme COUTO (à partir de 19 h 45), M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, Mme DEFRANCE (à partir de 23 heures).

Membres représentés :

Mme FOURCADE par M. CHIAKH, Mme BOCABEILLE par M. HASSIN, Mme BADOUC par M. RAYMOND, Mme BRICOUT par M. HÉMERY, Mme COURDY par Mme AZZOUG, M. GIBLIN par M. KHIAR, M. TRAORÉ par Mme BASSEZ, M. BOUFRAINE par M. ZINCIROGLU, Mme DEFRANCE par Mme MUSEUX (jusqu'à 23 heures), Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN, M. NICOLLE par M. BANBUCK

Membres absents :

M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme COUTO (jusqu'à 19 heures 45)

Secrétaire de séance :

Mme BASSEZ

*Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales,
le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose de mettre aux voix le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023. Y a-t-il des observations ?

Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADOUC, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 3 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme COUTO)

19 heures 45 : arrivée de Mme COUTO.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Il sera mis en ligne pour l'information des citoyens.

Nous avons à désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Bassez. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADOUC, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme COUTO, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mme Bassez est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Dans le cadre de l'article 5 de notre règlement intérieur, j'ai reçu quatre questions orales qui vont être appelées dans le respect de l'ordre de transmission.

La première question est posée par M. Jean-François Banbuck pour le Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, le décret du 31 octobre 2023 prévoit que l'organe délibérant d'une collectivité peut instituer, après avis du Comité social compétent, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale, des assistants maternels et assistants familiaux, si leurs rémunérations perçues du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 n'excèdent pas 39 000 €. Le plafond est de 800 € pour les rémunérations les plus faibles et de 300 € pour les plus élevées. Monsieur le Maire, prévoyez-vous de nous faire délibérer pour attribuer cette prime aux agents de notre collectivité ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Conformément au règlement intérieur, je demande aux groupes et aux élus s'il y a des demandes d'intervention à la suite de la question orale déposée par M. Banbuck au nom de son groupe. Il n'y a pas d'interventions.

Je vous remercie, monsieur Banbuck, pour cette question qui me donne l'occasion de faire un point sur l'état des discussions en cours à ce sujet. Pour rappel, ainsi que vous l'avez indiqué, c'est un décret du 31 octobre 2023 qui institue cette prime. Il a fait l'objet de discussions au niveau de l'État avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique de l'État. Cette prime de pouvoir d'achat exceptionnel a été décidée par le gouvernement et concerne les agents de la fonction publique de l'État dans le contexte de crise économique que nous connaissons. Le décret du 31 octobre 2023 dispose qu'il revient aux collectivités de décider librement si elles souhaitent mettre en œuvre cette prime selon les règles applicables pour la fonction publique d'État. J'ai reçu une circulaire de Mme la Préfète du Val-de-Marne pour m'indiquer que, si nous décidons de mettre en place cette prime, nous ne pouvons pas déroger au dispositif de l'État qui devait être purement et simplement transposé.

Le caractère exceptionnel de cette prime signifie qu'elle ne peut être versée qu'une fois. Cela ne veut pas dire qu'elle ne soit pas versée en plusieurs fois. Mais elle n'est valable que jusqu'à l'année prochaine dans son versement, tel que prévu par le décret. En outre, le montant de son versement n'entre pas pour les agents publics dans le calcul de leurs droits à la retraite.

Le mécanisme prévu par la loi de finances initiale pour 2023 d'aide aux collectivités qui avait été dénommé « filet de sécurité » n'a pas été reconduit pour 2024 en l'état des discussions actuelles au Parlement de telle sorte que le versement de cette prime ne serait pas compensé, en partie ou totalement, et serait donc entièrement à la charge des collectivités locales et territoriales qui le décident.

La possibilité de versement de cette prime fait l'objet d'un dialogue social approfondi avec les représentants du personnel de la Ville du Kremlin-Bicêtre. L'ensemble de ces éléments a déjà été mis en discussion lors du dernier Comité social territorial dès le 9 novembre dernier. Cette discussion n'est pas terminée. Les représentants du personnel ont demandé à y réfléchir et que l'on puisse en rediscuter lors d'une prochaine réunion. Cette discussion se poursuivra lors du prochain Comité social territorial et débouchera sur une décision dont je ne manquerai pas d'informer le Conseil municipal. Pour l'heure, je ne peux pas préjuger, ni l'équipe municipale, de la décision qui interviendra dans le cadre du dialogue social. Tels sont les éléments que je peux apporter en réponse à votre question, monsieur Banbuck.

La deuxième question orale est posée par M. Toufik Khiar du Groupe Écologistes et Citoyens.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Merci, monsieur le Maire. Mes chers collègues, ma question est la suivante : « Monsieur le Maire, la nomination récente du directeur de la médiathèque, issu de votre liste électorale du second tour des élections municipales de 2020, soulève des interrogations quant à l'équité et à la représentation au sein du Conseil municipal. Comment justifiez-vous cette nomination, notamment en considérant la possibilité pour cette personne de rejoindre le Conseil en cas de démission parmi les 24 élus ? Et comment cela s'aligne-t-il avec des principes de transparence et de démocratie locale que votre groupe défend ? »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Dans le prolongement de cette question, conformément au règlement intérieur, je demande s'il y a des interventions d'autres groupes ou de membres du Conseil municipal. Non.

Je vais donc apporter la réponse suivante à M. Khiar. Monsieur le Président de groupe, je vous remercie pour cette question qui me permet de faire un point de droit sur la législation en vigueur concernant l'emploi des élus ou potentiels élus au sein de la collectivité dans laquelle ils siègent. La loi organise les modalités de fonctionnement des collectivités locales et assure la transparence de leur gestion au terme de l'article L 231 du Code électoral en son 9^e point. Les agents salariés de la commune sont inéligibles dans le ressort où ils exercent leur fonction. Cette interdiction, introduite dans notre droit par l'ordonnance du 17 août 1945, répond à la nécessité de rendre incompatible la situation d'agents salariés de la commune et l'exercice d'un mandat municipal. Cette position est conforme à la volonté constante des législateurs successifs de distinguer les responsabilités électives de celles de l'administration des collectivités locales.

Si une démission venait à intervenir, un agent de la Ville ne pourrait devenir membre du Conseil municipal. Ce serait donc la personne suivante sur la liste qui remplacerait l'élu démissionnaire.

Au-delà de ces éléments et ayant en tête votre dernière question orale lors de la dernière séance, monsieur Khiar, je m'interroge. Dois-je voir dans cette question la suite de votre réflexion personnelle au sujet de l'ouverture du poste de DGS en septembre dernier ? Si tel est le cas, sachez que les candidatures sont ouvertes jusqu'au 1^{er} décembre et que, désormais, vous connaissez la législation en vigueur et vos obligations si vous décidiez d'être candidat à cette fonction pour laquelle vous semblez manifester un intérêt certain, à moins que ce ne soit pour le poste de directeur de la médiathèque, mais je n'avais pas perçu votre candidature pour ce poste qui a donc été pourvu récemment, conformément aux lois et règlements de notre République.

La troisième question est posée, je suppose, par M. Lionel Zincioglu. En tout cas, il est l'auteur du dépôt pour le Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre. Je vois que c'est Mme Couto. Vous avez la parole, madame Couto.

Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, pourriez-vous nous indiquer ce que devient le Comité éthique depuis la démission de la présidente, Mme Gouineau l'année dernière ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Conformément à notre règlement intérieur, je demande s'il y a des interventions de groupes ou d'élus.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Maire, le 27 mai 2021, le Conseil municipal a délibéré pour la création d'un Comité éthique avec la désignation d'une présidence dédiée à Mme Marie-Hilda Gouineau, ancienne Procureure de la République. Ce Comité est composé d'élus et de représentants kremlinois tirés au sort. Autant l'intention de former un Comité éthique a été saluée par toutes et tous, autant il a été contesté la méthode mise en œuvre pour la désignation de la présidence et la structuration du Comité.

Pour autant, le Comité a été structuré et a commencé ses travaux avec l'organisation qui lui a été donnée par la majorité. Les réunions de ce Comité éthique ont duré un peu plus d'une année, sauf erreur de ma part. Les différents objets des réunions semblaient être inspectés par vous-mêmes, monsieur le Maire. La présidence de ce Comité ne semblait pas être totalement libre de mettre à l'ordre du jour des points divers et variés en lien direct avec l'éthique et la transparence des élus et, notamment, du Maire, chose que nous avons aussi critiquée à l'époque.

Au bout d'une année et après plusieurs critiques constructives de l'opposition, la présidente vous a soumis sa démission. La lettre de démission et l'objet de la démission n'ont pas été dévoilés au Conseil municipal, aux membres du Comité et aux habitants qui y siégeaient, ce qui rend cette démission d'autant plus équivoque. Cette absence de transparence qui consiste à ne pas dévoiler la raison pour laquelle la présidente du Comité éthique, ancienne Procureure de la République, démissionne, c'est un peu le comble de l'objet d'un Comité éthique. Je profite donc de ce débat pour vous réclamer transparence et la transmission de cette lettre à l'ensemble des élus du Conseil municipal.

Voilà maintenant près d'une année que ce Comité n'a ni président ni travaux. Qu'en est-il aujourd'hui ? Nous vous proposons, monsieur le Maire, de reprendre les travaux de ce Comité car plusieurs événements ont eu lieu entretemps. Il serait intéressant que le Comité puisse travailler sur l'éthique relative à plusieurs de vos décisions et pratiques récentes. Oui, madame Gestein, nous serons prêts à siéger et à relancer ce comité avec vous, si vous respectez les conditions suivantes, qui n'étaient pas respectées auparavant :

– La présidence fera l'objet d'un appel à candidatures et les candidatures devront être examinées par les membres du Comité qui votera pour le prochain président ou la prochaine présidente.

– Les membres du Comité devront délibérer avec équité : pas plus de 6 sièges, pas plus de 3 pour la majorité, de préférence des membres du groupe politique autre que le vôtre, monsieur le Maire ; et un siège par groupe d'opposition. Le Maire et le Premier Adjoint ne pourront siéger, le conseiller départemental non plus.

– Le tirage au sort des habitants devra se faire en présence de tous les membres du Comité. La majorité ne peut pas piloter toute seule ce tirage au sort. Il faudra l'organiser dans de bonnes conditions, éthiques et transparentes.

– Le Maire ni le Premier Adjoint ni le conseiller départemental ne pourront avoir possibilité de donner un avis sur l'ordre du jour des réunions du Comité ni de contrôler son organisation. Le Maire ni le Premier Adjoint ni le conseiller départemental ne pourront recevoir le futur président du Comité éthique.

Si tout cela est accepté, nous proposerons aussi les sujets suivants pour qu'ils soient étudiés rapidement et sérieusement par le Comité et pour qu'ils fassent l'objet d'un ordre du jour :

– Organigramme de la Ville : est-il normal qu'il ne soit pas transmis aux élus du Conseil municipal, tel que demandé depuis votre élection de 2020 ?

– Recrutements de contractuels : est-il normal de retrouver d'anciens élus du Kremlin-Bicêtre pour des désignations de postes importants ou non négligeables au sein de l'administration ? Est-il normal de recruter des directeurs qui ont été dans des listes des élections municipales du maire du 1^{er} et du 2nd tour ? Ces questions demandent évidemment une réponse éthique et non juridique, monsieur le Maire.

– Est-il normal que certains élus de la majorité aiment à rappeler en public les professions des élus de l'opposition pour les intimider ? Est-il normal que le Maire menace et intimide les élus d'opposition sur leur profession, leur carrière professionnelle ou politique, ou encore d'autres ambitions professionnelles, comme vous venez de le faire à l'instant de

manière ironique, lorsqu'il fait l'objet de critiques en séance du Conseil municipal ?

– Est-il normal que des propos qui se rapportent au racisme et à la xénophobie puissent avoir lieu en pleine séance sans sanction des élus concernés et, notamment, une Maire-Adjointe qui a reconnu les faits récemment ?

– Est-il normal qu'une Commission, telle que le CCSPL, soit constituée d'élus et de représentants qui font partie de la famille du Maire ? Est-il normal que le Maire participe à un vote lié à une subvention d'une association sportive dont une section est présidée par un membre de sa famille qui a une responsabilité financière au sein de cette association ? Est-il normal de retrouver des membres de la famille de plusieurs élus de la majorité dans des commissions importantes (par exemple, l'ancienne Commission d'attribution des logements sociaux) ?

– Est-il normal d'instrumentaliser en quelque sorte la population kremlinienne concernant la troisième édition du référendum, dont la question est « Êtes-vous pour ou contre l'extinction de l'éclairage public entre minuit 30 et 5 h 30 ? », sans expliquer concrètement que cette décision est presque déjà prise par l'Établissement public territorial que vous tenterez probablement d'amadouer avec le résultat de cette élection ? Qu'en est-il de la transparence auprès des habitants ?

Nous savons, toutes et tous, que l'éthique, la transparence, la démocratie locale sont des sujets qui vous sont chers, que vous avez portés durant les élections municipales et que, quelles que soient nos différences politiques ou idéologiques, nous devons préserver l'éthique et la transparence dans nos actions quotidiennes en tant qu'élus locaux. Nous savons aussi, toutes et tous, que la priorité d'un Comité éthique est de contrôler les décisions et actions notamment du Maire qui préside le Conseil municipal. C'est en tout cas ce qui est fait dans la majorité des communes qui décident de constituer un Comité éthique. Je vous remercie pour votre réponse, monsieur le Maire, et pour la réponse aussi à la proposition. J'aimerais, si possible, entendre les présidents de groupe et les élus de la majorité sur ce sujet qui nous concerne toutes et tous.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je n'ai pas observé d'autres demandes. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? M. Khiar est donc le dernier intervenant.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'ancienne présidente du Comité éthique a donné sa démission, mais elle a aussi donné le droit de publier sa lettre de démission pour que l'ensemble du Conseil municipal puisse entendre pourquoi cette personne a démissionné. Aujourd'hui, nous voulons savoir, monsieur le Maire, si vous pouvez la rendre publique au sein du Conseil municipal afin que les habitants puissent entendre pourquoi cette présidente a démissionné. Merci.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vais répondre à la question de Mme Couto. Vous m'interrogez, madame, sur le devenir du Comité éthique qui a été mis en place en 2021, après les élections municipales, à la suite de la démission de sa présidente l'an dernier. Je suis heureux de vous voir soudainement intéressée par le Comité éthique que nous avons créé au Kremlin-Bicêtre dans un contexte particulier, dans notre ville, où il fallait rétablir les principes de l'éthique républicaine. Votre groupe n'a pas approuvé la création de ce Comité éthique à l'époque. Et vous avez refusé, depuis sa création, de participer à ses travaux. Je ne peux que déplorer votre comportement et celui de vos collègues qui sont dommageables à l'intérêt même de la démocratie. La Ville du Kremlin-Bicêtre, par la création d'un Comité éthique, a été précurseuse pour renforcer la responsabilité éthique des élus locaux. J'ai toujours en tête que les élus de l'opposition qui, par définition, n'ont pas de délégation du Maire, ont refusé de procéder à la déclaration d'intérêt et patrimoniale qui a été prévue lors de la délibération du Conseil municipal de 2021. Ils n'ont pas remis la déclaration demandée dans les mains d'un notaire qui n'a de comptes à rendre à personne, ni au Maire ni à la Ville.

Désormais, la situation est totalement différente. En effet, la publication, l'année dernière, d'un décret sur la désignation du référent déontologue de l'élu local, pris en application de l'article 218 de la loi 3DS du 21 février 2022, concerne tous les élus des collectivités territoriales et de leur établissement public. Il apparaît, au regard de cette nouvelle obligation, que la poursuite de la mission d'un Comité éthique local ferait alors doublon avec la mission de conseil et de contrôle de la transparence, d'éthique et de probité de la vie publique des élus du futur référent déontologue, imposé par la loi. Aussi, je profite de la question que vous avez posée, Mme Couto, pour informer l'ensemble du Conseil municipal et, au-delà, les citoyens de la ville que notre commune est en discussion avec plusieurs déontologues, issus d'une liste présentée par l'Association des maires de France, pour une nomination qui interviendra prochainement.

La quatrième question orale est posée par M. Sidi Chiakh pour le Groupe Kremlin-Bicêtre en Commun.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons une question importante à vous poser. Dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain d'intérêt régional, la résidence Schumann doit prochainement être détruite et reconstruite. Toutefois, la question du relogement fait naître des craintes chez les habitants de notre ville, crainte de ne pouvoir trouver des logements adaptés, crainte de ne pouvoir déménager dans une autre ville, et ainsi de suite. Effectivement, beaucoup de craintes de la part des habitants. Pourriez-vous nous indiquer, monsieur le Maire, où en est le projet de renouvellement urbain du PRIR Schumann et rassurer les locataires de la résidence Schumann quant à leur avenir ? Merci, monsieur le Maire, pour la réponse.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Non.

Je vais apporter des éléments. Je veux remercier M. Chiakh pour cette question qui me permet de faire un point nécessaire d'étape sur l'avenir de la résidence Schumann, plusieurs habitants de cette résidence ayant interrogé la Ville. Tout d'abord, je veux indiquer que la signature officielle de la convention avec les partenaires (État, ANRU, Action Logement, Caisse des Dépôts, Conseil départemental, Région Île-de-France et Établissement public territorial Grand Orly-Seine-Bièvre) interviendra le 29 novembre prochain ici même, à la Mairie du Kremlin-Bicêtre. Cette signature officielle est l'aboutissement d'un long travail visant à réunir les financements et compétences nécessaires pour mener à bien ce projet de grande ampleur. Une rénovation ANRU, qui concerne 120 logements, qui feront l'objet d'une déconstruction et d'une reconstruction, est toujours un chantier d'envergure pour une ville. Cela permet notamment de redynamiser un quartier, mais aussi d'améliorer la qualité des logements pour les locataires du parc social.

Le 29 novembre prochain, feront aussi l'objet d'une signature officielle le protocole de relogement et la charte de relogement. L'ensemble du Conseil municipal est invité à cet événement qui aura lieu sous la présidence et en présence de Mme la Préfète du Val-de-Marne. La résidence Schumann, de 120 logements, est aujourd'hui dans un état de délabrement qui n'est plus tolérable pour les habitants. Ceux-ci nous ont confié encore et à nouveau leur désarroi depuis le 20 septembre dernier lorsque nous avons organisé une présence des services de la Ville dans la résidence, à l'air libre, en pied d'immeuble. Ce projet de démolition-reconstruction est donc attendu par les locataires. Il donnera lieu à un projet d'aménagement qui permettra d'améliorer le cadre de vie des futurs habitants. L'intégralité de l'offre de logements sociaux sera reconstituée dans la ville. Concernant le processus de relogement des habitants, celui-ci va démarrer prochainement dans le respect des besoins et des moyens de chaque foyer. Avant d'enclencher ce processus de relogement, nous devons attendre que le bailleur Valdevy dépose sa déclaration d'intention de démolir auprès de la Préfecture et des services de l'État afin que les frais de déménagement des habitants puissent être pris en charge. C'est désormais chose faite. Depuis, la maîtrise d'œuvre sociale (MOUS), le bailleur Valdevy, le futur bailleur KBH Coopérative HLM, les représentants de la Ville se sont réunis pour étudier les dossiers des familles de Schumann. Toutes les familles seront relogées avant que ne s'enclenche la démolition de la résidence. Le relogement des familles de la résidence Schumann est et sera prioritaire. Par ailleurs, la Charte de relogement, co-construite avec les associations de locataires, ainsi que la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) sont là pour veiller, aux côtés de la Ville et du bailleur, à ce que chaque famille fasse l'objet d'une proposition de relogement, conformément à la Charte de relogement, en adéquation avec ses moyens, tout d'abord, mais aussi avec ses besoins. Je tiens à rassurer les locataires qui s'en inquiéteraient. Aucun Kremlinois de Schumann ne sera forcé à quitter la ville s'il ne le souhaite pas. Certains le souhaitent et l'ont dit à la maîtrise d'œuvre qui a fait l'enquête sociale. Nous nous emploierons à trouver une solution dans la localité ou à proximité, conformément à leur souhait. La Ville va mobiliser, je le précise au Conseil municipal, 80 % des logements disponibles de son contingent, dans la période qui vient, pour le relogement des locataires de Schumann qui deviennent prioritaires. Le travail entre le bailleur, la MOUS et la Ville va dorénavant se poursuivre pour que les familles puissent être relogées avant que ne débute la phase de démolition des bâtiments qui donnera lieu à de nouveaux projets de construction, notamment de logements réalisés par Action Logement, organisme du « 1 % » co-financeur de ce projet de PRIR dans le cadre de l'ANRU. Avec Christine Museux, Maire-Adjointe, et l'équipe municipale, nous aurons évidemment dans ce cadre une volonté que je veux vous faire partager d'être mobilisés et vigilants pour la bonne réalisation de ce projet qui va désormais donner de meilleures conditions de logement et de meilleures conditions de vie aux locataires de la résidence Schumann. Ils l'attendent dans leur immense majorité, selon les résultats de l'enquête qui nous a été communiquée par la MOUS et qui a été partagée avec les associations de locataires. Voilà les éléments en réponse à cette question. Je vous propose maintenant d'engager l'examen des rapports inscrits à la séance de ce soir. Nous passons au premier rapport.

N° 2023-092. SPORT – DÉNOMINATION DE LA SALLE D'ESCRIME DU COSEC VINCENT ET ÉLISABETH PURKART

Jean-Luc LAURENT, Maire

Depuis 2020, la Ville du Kremlin-Bicêtre souhaite marquer plus fortement l'espace public d'une empreinte locale et rendre hommage à des personnalités ayant fait rayonner la Ville par leurs actions politiques, associatives et citoyennes. Dans la dénomination de l'espace public, des personnalités locales doivent avoir une place prépondérante au regard de leurs actions pour Le Kremlin-Bicêtre et leurs concitoyens. L'histoire contemporaine de la Ville est marquée par l'engagement de femmes et d'hommes qui ont, à différentes époques, participé au rayonnement de notre Ville. Aussi, pour matérialiser de manière publique et durable la place de personnalités locales dans l'environnement quotidien des Kremlinois, plusieurs nouvelles dénominations ont été proposées au Conseil municipal depuis 2020. L'école Mohammed Mégrez, la salle des mariages et des parrainages républicains Claudine Décimo ou encore la place – j'allais dire « Babette », comme on l'appelait ici – Marie-Élisabeth Anthonioz en 2023 en sont des exemples marquants. Il est donc proposé que la salle d'escrime du COSEC Vincent et Élisabeth Purkart soit désormais dénommée « salle Robert Renaudeau ». Disparu le 11 juillet dernier, Robert Renaudeau fut instituteur, puis chirurgien-dentiste durant de longues années dans notre ville. Connue et appréciée de tous, il fut également président de la section escrime de notre club omnisports, le CSAKB.

En accord avec sa famille et après avoir consulté le CSAKB, je vous propose que la salle d'escrime du COSEC Vincent et Élisabeth Purkart porte désormais son nom en hommage et en gratitude à l'énergie et au temps consacrés à la promotion de ce sport à l'intérieur et au-delà des frontières communales. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Nous passons au débat général.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, hier soir, l'hommage rendu par la famille et les intervenants ont retracé la vie de Robert Renaudeau, tout particulièrement son implication auprès des Kremlinois en qualité d'instituteur, de président de la section escrime au CSAKB. Pour tout cela, c'est une reconnaissance méritée de la Ville pour les actions menées par Robert Renaudeau. Nous votons pour cette délibération.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, évidemment, comme le disait ma collègue, nous sommes extrêmement favorables à ce projet d'attribuer le nom de Robert Renaudeau à une salle d'escrime du COSEC Vincent Purkart. Robert Renaudeau était bien connu des sportifs et des escrimeurs pour être leur président de section pendant de nombreuses années.

Il était aussi très connu pour être chirurgien-dentiste, comme vous l'avez dit. Nous avons été très nombreux à être patients de Robert Renaudeau. Ce n'était d'ailleurs pas toujours une sinécure parce qu'il prenait beaucoup de temps avec ses patients. Quand on entrait dans sa salle d'attente, on ne savait pas précisément quand on allait en sortir. Il était donc préférable d'y venir avec un bouquin. Ce sont des souvenirs d'adolescent.

Robert Renaudeau était un altruiste. Il s'intéressait beaucoup à la vie des gens, ce qui expliquait qu'être soigné auprès de lui prenait parfois beaucoup de temps. Il s'intéressait beaucoup aux parcours familiaux. Il était extrêmement curieux de ce point de vue. Il s'intéressait aux vies familiales, aux origines sociales. Surtout, il s'intéressait beaucoup aux gens d'origine étrangère. Il avait une très grande connaissance historique de l'origine de ces pays. Comme je le disais, c'était un homme extrêmement cultivé et sympathique qui avait beaucoup de charisme. C'est une qualité qu'on lui reconnaissait tous. Je suis de la même génération que son fils Philippe. On s'est connu à l'école élémentaire Benoît Malon et au collège Jean Perrin. On s'est beaucoup côtoyé au sein du CSAKB, qui était un lieu où les jeunes Kremlinois se retrouvaient beaucoup, un lieu très fédérateur.

Un petit mot sur ce que la Mairie du Kremlin a organisé hier soir, ce bel hommage à cet homme qui le méritait bien. Toutes les interventions qui ont eu lieu ont été très émouvantes, en particulier celles de son épouse et de Philippe, son fils. C'était des interventions très touchantes. Ce fut un très bel hommage rendu par la Mairie à Robert Renaudeau.

Au-delà de Robert Renaudeau, je trouve que c'était un hommage rendu à une génération d'enseignants qui ont joué un rôle fondamental au Kremlin-Bicêtre. Ils ont été les « pères fondateurs » du CSAKB aussi. On a beaucoup parlé, au cours de cette soirée, de Jacques Ducasse, Robert Hurtado et Jean-Claude Lévêque, ces personnes tout à fait exceptionnelles. J'ai trouvé vraiment cette soirée très agréable parce que j'y ai retrouvé des gens que je n'avais pas vus depuis très longtemps – je n'ose vous dire combien de temps. De ce point de vue, c'était un très bel hommage rendu à Robert Renaudeau, mais aussi à ce groupe de copains. C'était des potes, Robert Renaudeau, Jacques Ducasse, Robert Hurtado. Leurs noms se trouvent aujourd'hui sur des salles de sport qui se trouvent à proximité les unes des autres. C'est assez remarquable. J'en ai fini.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je voulais tout simplement exprimer la tristesse par rapport au décès de M. Renaudeau survenu le 11 juillet 2023. En tant qu'élu aux sports dans la Ville du Kremlin-Bicêtre, je suis fier que l'on puisse mettre son nom dorénavant sur une belle plaque, dans une belle salle qui est très visitée et très utilisée par les usagers du Kremlin-Bicêtre dans le cadre de différents sports. Il est donc très important de mettre plusieurs personnalités locales sur des structures et des salles importantes de la Ville du Kremlin-Bicêtre. En tant qu'élu aux sports, j'en suis très fier.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est de notoriété publique que j'avais, depuis plus de soixante ans, des liens affectifs extrêmement étroits avec Robert Renaudeau. Je me félicite de l'unanimité qui semble se dégager de cette proposition de donner à la salle d'escrime le nom de Robert Renaudeau.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je n'ai pas reçu d'autres demandes d'interventions. Je vous propose de passer au vote. En approuvant cette dénomination, c'est le président de la section escrime du club omnisports qui sera distingué et qui restera dans les mémoires à travers cette salle qu'il a arpentée, comme d'autres aussi. Il retrouve par là même – cela a été souligné à juste titre – d'autres femmes et hommes qui ont donné beaucoup de leur temps, de façon bénévole, au mouvement sportif local. Je pense évidemment à Robert Hurtado dont le nom a été donné à la Halle des Sports, et à Jacques Ducasse, les deux ayant été les fondateurs de la section scolaire qui a vu passer tant de jeunes, dont moi-même, en formation. Il y en a beaucoup d'autres qui nous ont aidés à grandir. Je pense aussi à Élisabeth et Vincent Purkart qui, dans un autre club,

l'USKB, étaient des mêmes générations. La seule différence est qu'il y avait un trait commun entre Robert Hurtado, Jacques Ducasse et Robert Renaudeau qui ont été instituteurs et professeurs.

Vincent Purkart était un champion de tennis de table et a été, je le rappelle, le responsable du Service des sports de la Ville pendant des années. Je l'ai connu dans ce cadre, puisqu'il a fait une longue carrière au Kremlin-Bicêtre sous les mandats de M. Lacroix, de Mme Décimo. Jusqu'à son départ en retraite, j'ai eu le plaisir de le côtoyer comme responsable du Service des sports de la Ville. Évidemment, il est associé à celle qui était la cheville ouvrière de l'USKB pour le tennis de table, son épouse, qui a été la créatrice de la section féminine de tennis de table au Kremlin-Bicêtre.

Par là même, dans le prolongement de l'hommage à Robert Renaudeau, c'est à l'ensemble de ces personnalités que nous redonnons de la lumière et que nous rendons un hommage et un témoignage de gratitude. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADOC, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme COUTO, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-093. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport qui vous est présenté ce soir se décompose en plusieurs parties. Il rappelle d'abord le contexte général dans lequel il s'inscrit, les hypothèses retenues et les orientations budgétaires, ainsi que les priorités, la politique des ressources humaines, la gestion de la dette. Enfin, il se conclut par un dernier point sur le budget annexe dédié au marché forain.

Rapidement, sur le contexte général, le rapport indique une croissance en recul et une situation géopolitique incertaine à l'échelle mondiale. L'inflation s'est généralisée et se retrouve évidemment aussi au niveau national. Pour l'année 2024, l'État prévoit 1,4 % de prévision de croissance, tandis que la Banque de France, elle, prévoit 0,9 %. L'inflation pour 2023, en conclusion, serait à hauteur de 5,8 % en moyenne annuelle, après 5,2 % en 2022 et une prévision assez optimiste de 2,6 % en 2024. Il est important quand même de rappeler qu'à l'échelle nationale, le contexte économique se dégrade. On constate dès à présent une hausse du chômage, une dette publique qui s'établit à plus de 3 000 Mds€, soit quasiment 110 % du PIB et un déficit public qui en représente quasiment 5 %. Pour rappel, les critères de Bruxelles établissent un déficit qui devrait être de 3 %.

Pour les collectivités territoriales, la réalité est plutôt contrastée. La Cour des comptes constate un accroissement global des marges des collectivités, mais cette situation est très différenciée entre les régions, les départements et le bloc communal et particulièrement les communes qui, pour seulement 3 % d'entre elles, ont vu leur épargne croître.

En conclusion, l'année 2023 devrait s'annoncer moins favorable pour les collectivités avec des effets déjà mesurés, dont on a parlé pour Le Kremlin-Bicêtre. Les charges liées à l'inflation et les charges de personnel sont impactées, notamment par les différentes revalorisations que l'on a déjà évoquées, particulièrement la hausse du point d'indice. Les taux d'intérêt augmentent, ce qui est lié au taux directeur, notamment édité par la BCE.

Je passe aux principales mesures du projet de loi de finances pour 2024 relatives aux collectivités territoriales. D'abord, sur la DGF, dans le projet, il est prévu une hausse de la part des péréquations, avec + 90 M€ sur la DSU qui nous concerne et + 100 M€ sur la DSR. L'application de l'écrêtement, vous vous en souvenez, a été suspendue pour l'année 2023. Il est prévu que cette suspension soit maintenue pour l'année 2024. En revanche, contrairement à la demande des maires, il n'est toujours pas prévu que la DGF soit indexée sur l'inflation.

Il y a un décalage de la réforme de la CVAE pour les entreprises.

S'agissant de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales, il faut retenir que le mode de calcul sera inchangé pour l'année 2024. Il y aura une révision du calcul des indicateurs financiers et fiscaux. Ce sera la fin du dispositif dit « filet de sécurité » dont la Ville du Kremlin-Bicêtre a bénéficié au titre de l'année 2022 et que nous avons perçu cette année.

Les critères de la dotation pour les titres sécurisés, c'est-à-dire les cartes d'identité et passeports, vont être remaniés. S'agissant des aides à l'investissement, le Fonds vert est reconduit pour 2024. On constate toujours le verdissement de la DETR et de la DSIL. Il y a une correction du périmètre du FCTVA du fait qu'un certain nombre d'items sortis du FCTVA vont être réintégrés en 2024 à la suite de la grogne qui était apparue.

Je vous livre plusieurs éléments sur la loi de programmation des finances publiques. L'objectif fixé est de ramener le déficit public à 2,7 % du PIB en 2027. Pour atteindre cet objectif, des valeurs cibles, qui se retrouveront plus loin dans le rapport, ont été définies pour les administrations centrales, locales et la Sécurité sociale. Il faut retenir que les collectivités locales sont à nouveau appelées à participer au redressement des comptes publics.

J'en viens maintenant à ce qui nous concerne directement, c'est-à-dire les orientations de fonctionnement. Je commence par les recettes avec les produits des services et du domaine. Le rapport nous rappelle que nous avons revu les tarifications, notamment avec la modification du quotient familial. L'objectif était la simplification et une plus grande équité en évitant les effets de seuil. Pour l'année 2024, les tarifs seront réévalués afin de tenir compte de l'inflation, mais notre orientation est de ne pas indexer les tarifs sur les niveaux de l'inflation.

Les contributions directes, qui constituent nos recettes, sont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe foncière sur les propriétés bâties. Comme nous ne percevons plus la taxe d'habitation, la Ville perçoit la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue auparavant par le Département du Val-de-Marne. Cela ne compense pas entièrement les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe d'habitation. Sur la taxe foncière, le rapport rappelle qu'en 2023, nous avons été contraints, afin de maintenir le service public au même niveau, d'augmenter son taux, passé de 36,95 à 41,95 % pour les propriétés bâties et de 17,89 à 20,31 % pour les propriétés non bâties. Cette décision s'expliquait notamment, d'une part, par la faible progression de nos recettes qui sont liées à la baisse des dotations de l'État sur la période 2013-2022, ce qui représente tout de même 16 M€ et, d'autre part, par la hausse constante de nos dépenses, à la suite notamment de l'inflation.

La municipalité s'engage, à travers ce rapport, si les ressources provenant de l'État demeurent stables, à maintenir les taux de taxe foncière inchangés pour les années 2024 et 2025. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires n'a pas été augmenté et restera inchangé pour l'année 2024.

En conclusion, pour cette partie, les taux de fiscalité locale ne seront pas modifiés pour l'année 2024.

Le rapport présente ensuite le détail de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (MGP), stable depuis 2016 et qui s'établit à un montant de 6,867 M€.

Le fonds de solidarité est aussi stable et, pour 2024, devrait être maintenu à hauteur de 872 582 €.

Les droits de mutation à titre onéreux, liés au dynamisme du marché immobilier, sont très fluctuants.

Nous avons déjà parlé de la DGF. Le mécanisme d'écrêtement ne devrait pas changer pour 2024, mais la perte reste assez importante. La perte de 16 M€ déjà évoquée permettrait quand même de construire une école et de rénover les gymnases Ducasse et Purkart.

La Ville reçoit des participations à travers la CAF. Ces recettes sont estimées, d'une part, en fonction de la fréquentation et de l'activité des services percevant les prestations de service (établissements d'accueil des jeunes enfants, équipements jeunesse, accueils de loisirs sans hébergement) et, d'autre part, en fonction des conventions qui nous lient à la CAF. Il y a une nouveauté. En effet, le contrat que la Ville a avec la CAF arrive à terme. Nous allons passer à une nouvelle modalité, dite Convention territoriale globale (CTG).

Je vous propose maintenant de passer aux dépenses de fonctionnement. S'agissant des charges à caractère général, l'objectif pour l'année 2024 est de poursuivre la maîtrise des dépenses à caractère général, malgré une inflation qui, ainsi qu'il a été évoqué en début de rapport, va perdurer pour cette année 2024. Il y a deux éléments saillants sur le sujet. D'abord, la subvention au marché forain va s'établir à hauteur de 400 K€, ce qui était le cas pour le budget primitif 2023. De plus, il y a les conséquences des mesures que nous avons prises pour réaliser des économies d'énergie. On note ainsi que les fluides devraient être en légère baisse, malgré l'augmentation qui perdure sur les coûts de l'énergie, c'est-à-dire des fluides (gaz et électricité).

S'agissant des dépenses de personnel, une hausse des frais de personnel est à inscrire entre le budget 2023 et le BP 2024. Nous avons expliqué cette augmentation avec les effets du glissement vieillesse technicité (GVT), les augmentations successives du SMIC, l'effet que nous allons avoir en année pleine de la hausse du point d'indice et les prévisions de sa hausse probable courant 2024. L'impact de ces mesures va influencer sur les dépenses de personnel. C'est également dû à une mesure que nous avons prise au Conseil municipal de juin dernier qui consiste en la monétisation des jours de Compte épargne temps (CET) au-delà du 15^e jour.

Il faut regarder la part significative du chapitre 012 (dépenses de personnel) qui traduit la volonté de la Ville d'assurer un service public de qualité en interne grâce au travail quotidien des agents de la collectivité, plutôt que d'avoir recours à des services d'externalisation, ce qui aurait un impact sur le chapitre 011.

La masse salariale estimée pour 2023 est de 26,6 M€ (médecine professionnelle incluse). Les prévisions pour 2024 sont établies autour de 28 M€ au regard des éléments que je viens de citer.

Pour les atténuations de produits, auparavant, ce chapitre comprenait exclusivement les dépenses relatives à la contribution de la Ville au Fonds national de péréquation horizontale des ressources intercommunales et communales (FPIC). Cette contribution baisse légèrement pour s'établir autour de 150 K€. Depuis 2021, nous souffrons du prélèvement des amendes de police depuis 2021. Nous avons choisi de manière prudentielle de reporter ce que nous avons subi sur l'année 2023, à savoir un prélèvement de 400 K€.

Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) serait en hausse d'environ 300 K€ entre 2023 et le BP 2024, pour s'établir à 7,2 M€. En faisant le lien avec la compensation versée par la MGP, on voit un écart de presque 400 K€. Précédemment, l'attribution de compensation et le FCCT s'équilibraient. Il s'agit aujourd'hui d'une charge pour la commune.

Nous prévoyons également une augmentation des participations obligatoires, notamment pour le financement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris qui subissent également l'augmentation des frais de personnel. Cette subvention va augmenter.

Vous disposez ensuite du détail des subventions que nous versons, d'abord à la Caisse des écoles (30 K€) et au budget annexe « marché forain » (400 K€), qui devraient rester stables. La subvention au CCAS sera en hausse.

En 2024, l'objectif est également d'augmenter les subventions versées aux associations. J'apporte par ailleurs une précision pour le CSAKB pour lequel la subvention va augmenter, ce qui est lié à la montée en National 2 de l'équipe 1 féminine de handball.

Le montant des subventions versées aux particuliers pour l'achat de vélos et de trottinettes a été révisé afin d'être en meilleure complémentarité avec la subvention versée par la Région. La Ville couvrira désormais l'achat des véhicules d'occasion tandis que la Région se porte sur l'achat de matériels neufs.

Sur les charges financières, les frais financiers sont en hausse, ainsi que je l'ai déjà évoqué. C'est lié à l'évolution des taux qui vont probablement continuer à augmenter en 2024.

Vous disposez ensuite d'une proposition sur l'évolution des dépenses de fonctionnement pour la période 2024-2027. C'est issu de la loi de programmation des finances publiques. Le document présente un tableau qui résume ces taux.

Je vous propose de passer à la politique des ressources humaines. Sur les dépenses de personnel, l'orientation de la municipalité est de s'appuyer sur les services publics en régie plutôt que de recourir à des prestataires pour assurer les services à la population. Le montant des dépenses de personnel serait de 60 % du budget de fonctionnement pour l'année 2024. Vous disposez d'un tableau présentant l'évolution de structure des effectifs 2022-2023. En 2023, le total de l'effectif est de 583 personnes, ce qui comprend les titulaires et les contractuels (hors vacataires).

S'agissant de la répartition des effectifs au 31 décembre 2022, parmi l'effectif global, on compte 17 agents à temps partiel et 4 à temps non complet. À cet effectif, il convient d'ajouter les vacances – je l'évoquais tout à l'heure. La Ville a en effet recours à des vacances, principalement dans le domaine de l'animation (auprès de l'enfance et de la jeunesse), de l'encadrement des temps périscolaires, ainsi que pour les assistantes maternelles.

Quelques éléments sur la rémunération des agents. Pour mémoire, en 2022, le montant annuel des rémunérations brutes global s'élevait à 15,3 M€ et le montant annuel des primes à 2,2 M€. À fin octobre 2023, donc sur dix mois, le montant annuel de ces rémunérations brutes global s'élève à 13,5 M€ et le montant des primes à 1,1 M€.

Concernant la masse salariale, en faisant une analyse des évolutions mécaniques, la masse salariale est déterminée par les effets déjà évoqués (GVT, revalorisation du point d'indice, revalorisation du SMIC, monétisation du CET pour laquelle nous avons porté, de manière assez prudente, l'enveloppe à 300 K€).

Pour la formation en 2022, le nombre total de formations réalisées est de 185, concernant 134 agents, pour un montant de 96 400 €. Pour 2023, le budget voté était de 80 K€, avec une part importante consacrée à la participation de la commune aux frais d'école pour les apprentis (30 400 €). Des virements de crédits ont permis de dégager un peu plus de capacité pour la formation des agents. À ce jour, le montant des formations s'élève à 52 K€.

S'agissant des maladies, le taux d'absentéisme est, pour notre commune, de 16,2 %.

Le rapport rappelle, mais vous êtes très bien informés sur le sujet, que, s'agissant du temps de travail, nous sommes désormais passés aux 1 607 heures, à la suite du Conseil municipal du 30 juin 2022.

Je vous propose maintenant de passer à la gestion de la dette. L'encours de la dette actuelle s'élève au 31 décembre 2023 à 25,3 M€. Depuis le début du mandat, l'encours de dette a été maintenu en dessous de son niveau de fin 2020. L'objectif au 31 décembre 2024 est d'avoir un encours de dette en dessous de 27 M€.

La part des emprunts à taux fixe constitue la majorité de notre dette, à hauteur de 90 %. Il faut noter que la commune a fini de rembourser la totalité des emprunts structurés. De ce fait, la dette est de nouveau sans risque financier pour la commune. Le rapport présente ensuite la diversification de l'encours. Je n'y reviens pas.

Une nouveauté est la présentation Gissler qui permet d'évaluer le degré de risque de la dette. Cette évaluation indique que la commune est en niveau A1, soit le niveau le moins risqué.

S'agissant de l'évolution de la dette, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 24 représentera 25,33 M€. Cet encours se situe dans la moyenne au regard des autres communes de même strate du Département du Val-de-Marne. Le détail de l'encours de dette par habitant se trouve en page 20 du rapport.

Sur l'analyse pluriannuelle de la dette, on peut souligner d'abord que l'encours de la dette est stable depuis 2020 et, ensuite, que les taux moyens des différents emprunts souscrits sont de 2,28 % au 31 décembre 2023.

Ce taux était en baisse constante, mais il va remonter à compter de 2023, la hausse des taux ayant démarré dès 2022. Il est à noter qu'en 2024 et en 2025, le montant du capital à rembourser devrait retrouver un niveau moyen de 2,9 M€.

S'agissant de l'évolution des épargnes et de l'endettement, l'épargne brute permet de calculer deux ratios de gestion qui sont les indicateurs de la santé financière de la commune. Concernant la capacité de désendettement (rapport entre l'encours de la dette et l'épargne), les prévisions cibles sont de 7 ans pour 2023 et 10 ans pour 2024. Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) est de 7 % pour 2023 et 6 % pour 2024.

Le taux d'épargne se trouvait à un niveau relativement bas en 2022. Il y avait eu des débats à ce sujet. Ce taux était lié notamment à l'impact de la crise sanitaire en 2020 et 2021, à l'impact en 2021 et 2022 du prélèvement relatif aux amendes de police (321 K€ pour 2021, 532 K€ pour 2022, 400 K€ pour 2023). De plus, la Ville avait un important montant de reprise de résultats pour 2022, à hauteur de 2,1 M€. Ce montant n'est évidemment pas pris en compte dans le calcul de l'épargne brute.

Les ratios se sont donc dégradés de façon structurelle car les recettes de fonctionnement progressaient peu. J'ai évoqué les raisons pour lesquelles cette situation s'est produite par l'effet notamment des baisses de dotation de l'État et de l'augmentation des dépenses, notamment du fait des évolutions naturelles de la masse salariale.

L'objectif de la commune est de maintenir des niveaux d'épargne satisfaisants à la fin de l'exercice 2024 et les années suivantes, malgré la hausse des dépenses, la faible évolution des recettes et le contexte économique particulièrement incertain. L'objectif est d'avoir une épargne brute autour de 6 % à la fin de l'exercice 2024 et une capacité de désendettement autour de 10 ans.

Nous abordons maintenant les orientations en investissement. Le rapport rappelle la constitution des recettes d'investissement : recettes issues des cessions le cas échéant, FCTVA, produits de taxe d'aménagement, subventions perçues, dotations aux amortissements. Pour les recettes d'investissement, un emprunt sera nécessaire afin de financer les dépenses d'investissement. La municipalité entend continuer à maîtriser son niveau d'endettement tout en poursuivant son programme d'investissement ambitieux.

Les dépenses d'investissement qui sont mises en œuvre dans le cadre de notre projet se décomposent autour de 5 axes :

- espaces publics (parcs squares, aires de jeux, îlots de fraîcheur, fontaines, cimetières, etc.),
- éducation (travaux et matériels),
- investissements dits récurrents,
- locaux et conditions de travail pour les usagers et les agents du service public de la Ville,
- rénovations des gymnases.

Vous disposez d'un détail sur la Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI). Il est important de souligner que la PPI n'est pas un outil figé, mais un outil de prospection qui peut varier selon différents facteurs : les décisions politiques, l'avancement des projets, la capacité d'autofinancement, des opérations prévues ou non, des événements exogènes qui impactent la réalisation des projets.

Au-delà du détail qui vous est indiqué dans la PPI, il y a des réflexions sur de grands projets qui vont impacter la ville. Nous les avons déjà évoqués : l'entrée de ville sud-ouest et ses aménagements, l'espace vert Lazare Ponticelli, la ferme pédagogique, la ferme urbaine, les projets de réaménagement de l'îlot Rossel et la création d'un nouveau groupe scolaire, le projet de géothermie, le projet de requalification de la galerie Grand Sud, la relocalisation de la déchetterie (projet dépendant en réalité plutôt de l'EPT). Enfin, un projet très important également, porté dans le cadre de la Coop, est la réhabilitation des Hauts-Martinets. Ces projets structurants seront suivis en AP/CP, ce qui permettra de travailler sur du pluriannuel. Ils seront présentés au moment du budget prévisionnel 2024 et actualisés lors du vote des états budgétaires en tant que de besoin.

Ce rapport d'orientation nous rappelle que les priorités sont clairement réaffirmées pour 2024. Nous sommes dans la continuité de ce que nous avons fait jusqu'à présent autour du triptyque : protéger, émanciper et rassembler.

Sur la thématique de la protection, le rapport rappelle que l'inflation a été autour de 7 % en 2022 et va s'établir aux alentours de 6 % en 2023. Cette hausse généralisée ne manque pas de peser très lourd sur le budget des ménages du Kremlin-Bicêtre. Cette situation nous a conduits à maintenir l'augmentation de la subvention de la Ville au CCAS qui va s'établir aux alentours de 500 K€. Parallèlement, nous verrons la réalisation pour 2024 du projet d'épicerie solidaire.

Enfin, il faut préciser qu'après les premières phases d'études qui ont été menées à la demande de la municipalité par le SIPEREC, la Ville va entrer dans une phase de préfiguration opérationnelle préalable pour le projet d'usine de géothermie. L'installation de cette source d'énergie renouvelable a pour objectif de garantir un prix de l'énergie plus bas pour les Kremlinoises et les Kremlinois. La thématique de la protection recoupe également les investissements pour la sécurité, avec notamment le renouvellement du parc de caméras de vidéoprotection et, également, les investissements nécessaires pour le Centre de supervision urbain où sont collectées les images captées par les caméras présentes dans la ville. Ces investissements permettront de mieux répondre aux problèmes de sécurité qui sont posés, notamment au niveau de la station de métro de la ligne 7 et de l'avenue Eugène-Thomas (trafics de cigarettes).

Sur le thème de l'émancipation, le budget consacré à l'éducation restera encore, pour l'année 2024, le premier budget de la Ville. En 2023, les premiers Clubs Coup de pouce pour les écoles maternelles ont été mis en place pour renforcer la réussite éducative, qui est l'un des axes du PEDT. Ces Clubs seront élargis en 2024. Nous verrons l'année prochaine également le retour de l'orchestre Démos qui a été mis en césure pour deux années. Ce projet est mené avec la Philharmonie de Paris. Par ailleurs, on note que le Conservatoire intercommunal du KB emménagera dans ses nouveaux locaux, à la médiathèque de l'Écho. J'ai déjà évoqué la rénovation du COSEC Elisabeth et Vincent Purkart.

À travers les items que je viens de présenter sur l'éducation, la culture et le sport, on voit que les priorités du budget pour l'année 2024 recoupent ainsi les trois piliers de l'émancipation citoyenne.

Enfin, le dernier axe auquel nous sommes particulièrement attachés, c'est : « Une ville qui rassemble ». L'accent sera mis, vous le verrez dans la programmation, sur les espaces verts avec les travaux des squares Jules Guesde et Marcel Sembat (futur square Simone Veil) et l'escale verte Victor Hugo. Les études préalables et les travaux de démolition du futur espace vert devant les écoles Charles Péguy et Robert Desnos seront entrepris, ouvrant la voie à la réalisation d'un parc supplémentaire dans la Ville.

En 2024, la Ville poursuivra sa politique de préemption commerciale. On peut notamment noter les premières acquisitions au sein de la galerie Grand Sud, préalable indispensable à sa requalification.

Enfin, sur ce thème du rassemblement, nous maintiendrons l'ensemble des événements que sont notamment le Festival de l'écologie populaire, la Fête de la ville en juin, le forum des associations en septembre, le banquet des seniors qui se tient le lendemain des vœux, ainsi qu'un événement prévu pour l'inauguration de la nouvelle ligne 14.

Voici pour ces grandes lignes politiques proposées dans ce rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport se conclut avec un point sur le budget annexe du marché forain. Je passe aux orientations pour le budget 2024 du marché forain. Les dépenses en fonctionnement sont les suivantes : location et installation des barnums, médiation du marché forain, dépenses de personnel mis à disposition par la commune pour en assurer le bon fonctionnement. Les recettes sont les suivantes : les droits de place qui assurent les recettes du marché forain, la subvention d'équilibre versée par la Ville. En investissement, une seule dépense est prévue : l'installation des armoires électriques, financée par une subvention d'investissement versée par le budget principal de la Ville.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le débat général va s'ouvrir. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je donne la liste des interventions qui ont été inscrites : M. Banbuck, Mme Chiboub, Mme Étienne, M. Raymond, M. Zinciroglu, M. Delage. La liste est close.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est en effet à bon escient, monsieur Édet, que vous avez indiqué que le contexte général, dans lequel se prépare ce budget, n'incite guère à l'optimisme et que les ressources des collectivités sont toujours sous contrainte, comme c'est d'ailleurs le cas depuis peut-être au moins dix ans.

Pour autant, votre rapport raconte une histoire qui est quelque peu éloignée de la réalité. Vous prétendez en effet que la décision d'augmenter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties en 2023 se justifierait, je vous cite, « par la faible progression des recettes (liée notamment à la forte baisse des dotations d'État sur la période 2013-2022) et par la hausse constante des dépenses (suite notamment à l'inflation) ». Malheureusement, cette démonstration souffre de quelques inexactitudes et omissions. La baisse de la DGF s'est étalée sur la période 2014-2017. Certes, la diminution s'est prolongée, mais elle n'a pas augmenté. La diminution s'est effectuée sur ces années-là. Jusqu'en 2019, la Ville a pu absorber cette diminution sans augmenter les taux d'imposition, en dépit d'une inflation contenue qui limitait très nettement l'indexation des bases qui était, de mémoire, de l'ordre de 1 % à l'époque. D'ailleurs, en son temps, la Cour des comptes avait souligné que cette mesure n'avait pas eu d'effet significatif sur les finances des collectivités territoriales. Or, en 2023, l'indexation était de 7 %. Donc les effets de l'inflation étaient pris en compte dans cette indexation.

En réalité, cette décision d'augmenter est dans vos cartons depuis un petit moment déjà, depuis le tout début 2021, depuis les préconisations du rapport d'audit que vous avez commandé en 2020 et dont nous avons demandé en vain la communication. Nous avons été gratifiés d'une synthèse elliptique qui n'indique pas le contenu détaillé du rapport. Ce rapport aurait dû nous être communiqué, d'autant que, dans la lettre contractuelle, il était prévu une communication au Conseil municipal en 2021. C'est resté lettre morte en ce qui nous concerne.

En fait, votre cabinet de conseil, devant la dégradation inéluctable de la situation financière, a déjà suggéré la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la hausse de la taxe d'aménagement et aussi la hausse de la pression fiscale sur la taxe foncière. Tout était déjà dans ce rapport il y a déjà près de trois ans. Tout ceci était donc mûrement réfléchi. J'ajouterais d'ailleurs que l'environnement que vous nous avez décrit, certes tout à fait réel, est en effet difficile, mais il est le même pour tout le monde. Pour toutes les communes, c'est la même chose. Les 35 000 communes de France ont toutes subi les situations et les événements dont vous vous plaignez. Or, cette année, les villes qui ont eu recours à la hausse des taux sont très loin d'être majoritaires en 2023. Par exemple, en Île-de-France, sur 1 266 communes, 978 n'augmentent pas les taux, soit 77 % ; 271 les augmentent, soit 21 % ; 17 diminuent même les taux. Je ne connais pas la situation de ces communes, mais cela montre que c'était donc possible.

Sur les 47 communes du Val-de-Marne, 10 communes augmentent le taux de taxe foncière. Au sein de ce panel, Le Kremlin-Bicêtre détient le record en points (+ 5 points, passant de 36,95 à 41,95 %) et en pourcentages. C'est le record absolu dans le Val-de-Marne. Parmi les 123 communes de la petite couronne, dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, Le Kremlin-Bicêtre fait partie des 34 communes ayant procédé à une augmentation. 88 communes, soit 77 %, ne l'ont pas fait. En 2022, la Ville était au 4^e rang dans l'ordre du plus cher au moins cher. Nous avons gagné, si je puis utiliser ce terme, 25 places d'un coup. Nous sommes désormais 19^e.

Mais c'est vrai qu'il y avait urgence à restructurer les finances communales. Vous l'avez juste évoqué, mais la capacité de désendettement s'est dégradée de manière très accélérée depuis 2020, c'est-à-dire depuis votre entrée en fonction. Elle est montée à 24 ans en 2022, alors que la « cote d'alerte » de 12 ans a été franchie dès 2020. Sans les mesures que vous avez prises, la Ville aurait été inéluctablement sous tutelle. Ce dévissage, contrairement à ce que vous dites, ne doit rien à l'État, mais tout à votre politique, faite, entre autres, d'une contraction démagogique des recettes de stationnement et d'une coûteuse réforme du marché forain. Vous nous le dites en effet. Vous voulez subventionner le marché de 400 K€ l'année prochaine alors que, je le rappelle, la dernière année où il était en régie, il a rapporté 100 K€ à la Ville. La différence est donc de 500 K€. Ce n'est pas rien.

Il y a eu aussi une envolée des dépenses de personnel. De 2016 à 2019, les effectifs étaient demeurés à peu près stables. De 2019 à 2022, ils ont augmenté en cumulé de 9 %. Ce sont les chiffres que vous indiquez dans votre rapport. De plus, l'évolution de la structure des effectifs laisse quand même un peu songeur. Vous vous faites les défenseurs acharnés du service public, mais, outre le recours quand même assez consistant aux consultants de tout poil, vous avez quand même quasiment doublé le nombre de contractuels. Selon les chiffres que vous avez indiqués, ils sont 187 contre 104 en 2019. Les titulaires, qui étaient au nombre de 434, sont passés à 384, soit une baisse de 12 %. Certes, il y a une petite décreue des effectifs de 2022 à 2023, mais le niveau élevé du *turn-over* en dit long sur l'ambiance qui règne dans les services et dont vous portez seul – oui, tout seul – la responsabilité.

D'ailleurs, tous les usagers qui fréquentent les services se plaignent de leur désorganisation. Les faits sont là, ils sont têtus. L'attractivité de la Ville est en chute. Quoi que vous en disiez, l'augmentation des effectifs ne se traduit pas par une amélioration du service. Tant s'en faut.

Ce sont ces choix, vos choix, qui ont mécaniquement dégradé la capacité d'autofinancement. En seulement trois ans (2020, 2021 et 2022), vous avez accumulé 3,8 M€ de déficit. Voilà les vraies et uniques raisons de l'augmentation de la taxe foncière, destinée à restaurer un peu d'autofinancement.

Dans ce contexte, il serait presque cocasse que, dans le rapport, vous présentiez le maintien du niveau de la dette comme une sorte de performance de gestion, parce qu'à ce niveau de déséquilibre financier, monsieur Édet, la capacité d'endettement supplémentaire de la collectivité est tout simplement nulle. Prétendre que la Ville s'efforcera en 2024, je vous cite, « de maintenir un niveau d'endettement soutenable » pour financer « un programme d'investissement très ambitieux pour les années 2024-2026 », c'est faire preuve ou de cécité ou d'une assez grande duplicité. C'est ce que montre d'ailleurs assez clairement votre projet de PPI. En fait, vous n'avez absolument pas les moyens de vos ambitions. Avec un remboursement en capital d'environ 3 M€ incompressible, votre politique vous a contraints à réduire massivement les investissements depuis 2020. De 6,6 M€ en 2019, ils ont chuté à 4 M€ dès 2020 – certes, l'année du Covid –, mais ils ne se sont pas redressés. Au contraire, ils ont diminué en stagnant à 3 M€. Maintenant, vous nous annoncez une remontée de près de 7 M€ en 2024, puis quasiment de 9 M€ les années suivantes. Comment allez-vous faire ? Quelle est la martingale ou la pierre philosophale que vous nous cachez ? J'aurais peut-être quelques hypothèses, mais je pense que nous aurons ultérieurement l'occasion d'en reparler.

Et que dire de votre projet phare, la rénovation du gymnase, évaluée à 11 M€ aujourd'hui, et qui devrait être financée pour moitié sur l'exercice 2027, d'après vos tableaux, alors que les élections auront lieu en 2026 ? J'entends encore M. Laurent qui réprouvait la fusion des OPHLM qui, elle, ne coûtait strictement rien à la Ville, au motif qu'elle avait eu lieu à quelques semaines des élections.

Cette PPI repose, de plus, sur le recul des dépenses courantes d'investissement de 30 % en 2027. Comment y croire ? Une telle présentation relève pour nous ou de l'inconscience ou de l'insincérité et, en tout cas, d'une manœuvre de communication à la fois désespérée et, j'oserais dire, méprisante qui ne vous honore pas.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, dans votre rapport des orientations budgétaires pour l'année 2024, en page 25, il est mentionné : « Ces investissements permettront de mieux répondre au problème de sécurité posé au niveau de la station de métro de la ligne 7 et sur l'avenue Eugène-Thomas par le trafic de cigarettes. » Je tiens à souligner que le trafic de cigarettes et d'autres substances se déroule également à d'autres endroits de la ville, en particulier sur la place Jean-Baptiste-Clément, avenue Charles-Gide, rue du Général-Leclerc, rue Pierre-Brossolette, plus les caches dans les rues avoisinantes, à proximité de plusieurs écoles. Vous prévoyez d'autres caméras. Vont-elles fonctionner 24 heures sur 24 ? Les images seront-elles exploitables la nuit ? Malgré les actions menées, les Kremlinois ne ressentent aucune amélioration. Il est urgent d'éradiquer cette situation qui dérange les Kremlinois.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, voici revenir l'exercice annuel financier. Au nom du Groupe, je tiens à remercier le travail de synthèse, de pédagogie et d'exhaustivité de M. Édet à partir du travail effectué par les services, que je remercie également. Je vais tâcher d'être relativement concise à mon tour.

Je n'ai pas souvenir qu'en 2019, l'inflation ait atteint les mêmes taux que ce que nous connaissons depuis une année. Beaucoup de chiffres sont amenés par vous, monsieur Banbuck, et je ne comprends pas bien la pertinence de la comparaison avec 2019 sinon que je crois me souvenir qu'à ce moment-là, l'équipe qui pilotait la Ville n'était pas la même. À part cela, à l'échelle nationale et s'agissant de la santé financière de notre pays, c'était avant le Covid, la hausse assez délirante des prix de l'énergie et des fluides. C'était un peu un autre monde. Je ne comprends donc pas exactement. Mais passons. La situation globale est quand même très différente.

En effet, la baisse de la DGF ne date pas d'aujourd'hui. J'attaquerai les choses par un autre angle. Notre groupe s'associe à la demande formulée par l'Association des maires de France (AMF) pour que la DGF soit indexée sur l'inflation, précisément l'inflation actuelle. En effet, notre commune n'est pas la seule, tant s'en faut, à se trouver en grande difficulté, y compris financière, pour investir dans les nécessaires transitions urbaines, écologiques, sociales, que ces communes soient de gauche ou de droite, bien évidemment. Les chiffres qui vous ont été amenés ont le mérite de montrer que, finalement, à contexte égal, il y a une multiplicité de solutions. Alors, on peut s'envoyer des chiffres l'un en face de l'autre. Mais, dans le détail, il serait assez amusant d'aller regarder les choix faits à droite ou à gauche. Mais je crois que l'on n'est pas là pour cela. On est là pour soutenir, porter et assumer les choix faits au Kremlin-Bicêtre.

Je ne vais pas véritablement m'exprimer sur la question de la masse salariale. De nombreux éléments ont déjà été donnés par M. Édet sur l'évolution de la structure et sur les raisons techniques.

Quelques mots à propos de la dette. C'est évidemment un épouvantail qu'il est très facile d'agiter pour raconter et fabriquer un contre-narratif. Monsieur Banbuck, vous avez raison, chacun fabrique le roman, l'histoire ou la version qu'il souhaite porter. Ce n'est pas parce que vous en opposez une à la nôtre que la vôtre est moins fictive. Il faut faire parler l'épouvantail de la dette. Une commune n'est pas une entreprise et ce n'est même pas un foyer. La gestion de bon père de famille n'est pas appropriée à l'échelle d'une commune ; celle de l'entreprise non plus.

La dette représente finalement la capacité à investir et à ouvrir des perspectives. Quelles sont nos perspectives budgétaires et nos orientations ? C'est ce qui est à venir pour 2024, ce qui est à venir à moyen terme en matière de réalisations qui s'échelonnent sur plusieurs exercices budgétaires et, à plus long terme, au-delà de la fin du mandat, au-delà de 2026, qui n'est pas un mur infranchissable. Si un chantier de géothermie est engagé, par exemple, le bénéfice de celui-ci et le gain pour la collectivité locale auront lieu à partir de 2026 et bien au-delà. La dette, tellement critiquée, est la preuve du dynamisme. Cette bonne santé permet d'investir et de contracter de la dette, ce qui signifie que la Ville est en capacité de l'endosser et, donc, en capacité de poursuivre des investissements à la hauteur des enjeux qui, en partie, nous dépassent, que ce soit des enjeux sociaux auxquels il faut faire face dans un corps social menacé de fracturations, un corps social où il est important de poursuivre une intervention en matière éducative, en matière de lien social et d'accompagnement de toutes les populations pour favoriser ce dont nous sommes plutôt fiers au Kremlin-Bicêtre, c'est-à-dire notre diversité sociale. Mais cela demande un engagement fort.

Investir pour demain aussi, c'est tout le champ de la ou des transitions. Je ne vise pas à la liste exhaustive. Cela demande aussi des investissements très lourds en termes d'urbanisme, d'énergie ou de nature en ville, éventuellement, ce qui a été rappelé par M. Édet. Ce n'est pas seulement du bâti qui marque une transition, c'est aussi une réorientation de l'urbanisme, des réflexions à mener sur l'économie circulaire, sur l'économie sociale et solidaire, les modes de consommation, les modes d'usage et d'emploi. Comment faire évoluer ces choses-là ? Comment réfléchir à de l'urbanisme transitoire ? Comment mettre à profit, et pour quels types de projets, les préemptions commerciales, par exemple ? C'est donc se projeter vers demain, bien au-delà de l'année 2024 et, j'ai presque envie de vous dire, bien au-delà du devenir seul de ce mandat.

Ainsi, nous croyons qu'il faut être en capacité de porter une vision pour notre Ville. Évidemment, nous nous associons aussi bien à ces orientations qu'à leur mise en œuvre, avec les priorités réaffirmées de l'éducation, de l'émancipation et de la protection de tous les Kremlinois. En conséquence, notre groupe s'associe aux lignes exposées par M. Édet.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviens au nom du Kremlin-Bicêtre en Commun (KBEC). Tout d'abord, nous tenons à remercier les services et les élus qui ont travaillé sur ce rapport d'orientation budgétaire. Comme on le sait, tous les ans, c'est un exercice difficile. Aujourd'hui, on a un rapport clair et exhaustif – cela a été souligné par notre collègue, Mme Étienne – qui est apporté en toute transparence nécessaire au débat. Le rapport lève le voile sur l'incidence de la politique générale de la France sur le budget des collectivités locales. On peut souligner les aspects pédagogiques du document présenté sur ces différentes facettes. Le rapport d'orientation budgétaire est, en fait, un exercice d'équilibriste avec les pertes fiscales que nous enregistrons à tous les niveaux. Au niveau de l'État, il y a la baisse de la dotation globale. Au niveau de la Région, le fonds de solidarité est certes reconduit, mais sans être indexé. Au niveau de la MGP, le montant est identique depuis 2016.

C'est aussi un exercice d'équilibriste par notre volonté d'agir sur trois secteurs de la vie locale : une ville qui protège de la crise économique ; une ville qui émancipe par nos réponses sur l'éducation, la culture et le sport ; une ville qui rassemble sur trois volets (espaces verts, requalification urbaine par les commerces, culture par la politique événementielle).

Ce rapport est volontariste. Il participe localement à donner de l'espoir à ceux qui sont touchés par la crise économique et sociale. Il s'agit localement de gommer les fractures de la société et de refuser l'ingérence de l'État au travers de la baisse de la fiscalité alors que l'inflation pèse lourd sur les comptes de la Ville. Non à la soumission et à toutes formes de tutélisation de l'État. Notre projet se veut ambitieux et réaliste à la fois pour répondre aux aspirations des Kremlinoises et des Kremlinois. Monsieur Banbuck, vous faites une critique de l'analyse financière. Mais où est donc votre projet urbain ? Vous êtes un théoricien de la finance, rien d'autre. Vous n'avez pas d'histoire à raconter ce soir.

Le Groupe Le Kremlin-Bicêtre En Commun soutient avec force les orientations budgétaires qui nous ont été présentées par son rapporteur, Jean-Philippe Édet, et rappelle l'origine des difficultés financières auxquelles nous devons faire face. On ne peut que déplorer les orientations politiques du gouvernement qui demande toujours plus d'austérité aux collectivités locales.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs, pour commencer, monsieur Édet, madame Étienne, monsieur Raymond, ainsi que cela a été fait l'année dernière, je pense que nous partageons toutes et tous que nous vivons des années complexes en matière de conjoncture économique, sociale, climatique et énergétique notamment, avec les conséquences que cela peut avoir sur les finances d'une Ville comme Le Kremlin-Bicêtre.

Mais, à la lecture des documents dont nous disposons et aussi du récent rapport de la Cour régionale des comptes de 2023, je ne vous cache pas notre très grande inquiétude. Dans ces moments complexes que nous vivons, il devrait y avoir une prise de conscience, pour ne pas dire une rigueur, sur la gestion financière de la Ville. Nous avons eu un débat précédemment sur les recrutements, l'éthique, la morale, la transparence. S'il y a un domaine qui ne souffre ni de transparence ni d'approximation ni de rigueur, c'est bien la gestion financière de la Ville et les orientations que vous nous présentez ce soir. Vous introduisez dans ce rapport, comme à votre habitude, un mélange et une multitude d'approximations et d'informations vagues et généralistes pour justifier certaines difficultés financières.

Elles pourraient être prises au sérieux si votre gestion qui en découle l'était aussi. Mais quand on voit comment est réparti le budget et les conséquences que cela provoque sur les finances de la Ville, on a tendance à ne pas vouloir lire vos justifications relatives au contexte national voulant faire croire que tout va mal à cause de l'État depuis 2012.

Je vais me répéter et cela va vous chagriner une fois de plus, monsieur le Maire, monsieur Jean-Luc Laurent. Quand on constate que la plus grosse baisse des dotations que n'a jamais connue la Ville du Kremlin-Bicêtre est celle de la Dotation globale forfaitaire durant la période de 2013 à 2017, comme le rappelait à juste titre M. Banbuck, ce qu'en effet, nous devons toutes et tous condamner. M. Jean-Luc Laurent était député-maire de la majorité présidentielle à cette époque où la Ville perd près de 50 % de ses dotations chaque année sans que vous ne puissiez rien y faire. Monsieur Laurent, c'est une triste réalité qui, probablement, vous blesse à chaque fois que nous la répétons, mais il vaut mieux être blessé par des vérités que réconforté par des mensonges.

Ce qui explique en partie que la situation financière de la Ville est catastrophique, ce sont vos orientations budgétaires qui nous confirment encore une fois ce soir que les choses n'évolueront pas. Les orientations que vous nous présentez en matière de fonctionnement et de ressources humaines ne sont pas bonnes et ne tendent pas à redresser la situation. La seule chose qui vous a permis de relever la situation, c'est l'augmentation de la taxe foncière où vous avez clairement appelé les habitants à vous aider à redresser les finances de la Ville. Ces habitants vous demandent de l'aide en retour mais n'obtiennent aucune réponse quand on lit vos orientations, par exemple, en matière de sécurité locale.

Les dépenses du personnel sont évaluées à un record, 28 M€, un chiffre qui augmente de nouveau en comparaison à l'année dernière. Il aurait été d'ailleurs intéressant de scinder les dépenses du personnel entre ce qui est versé pour les contractuels et ce qui est versé pour les titulaires, comme l'avait fait la Cour régionale des comptes dans son récent rapport. Ces dépenses représentent au total 60 % des dépenses de fonctionnement. C'est sur ce point que la situation peut s'équilibrer. Plus vous recruterez sans pour autant apporter une qualité supplémentaire pour le service public au Kremlin-Bicêtre, plus la situation financière sera tendue et ne vous permettra pas de dégager de l'investissement. Il y a 583 agents au total, dont 187 contractuels et 384 fonctionnaires. Le rapport de la Cour régionale des Comptes le disait, les contractuels représentent quasiment 50 % des dépenses de la totalité des agents. Mais votre politique est claire sur ce sujet. Ce n'est pas le service public en priorité, ce n'est pas l'humain d'abord, ce n'est pas non plus les agents de la fonction publique territoriale titulaires d'abord, c'est les copains d'abord. C'est une frénésie, un fléau qu'il faut régler. Il y a trop d'agents contractuels au sein des services. C'est une réalité confirmée par la Cour des comptes.

L'autre fléau, et vous le soulignez, madame Étienne, c'est la gestion de la dette. La dette continue d'être roulée. La dette est réglée chaque année, mais le montant réglé est réendetté par des microcrédits chaque année. La dette est donc maintenue. Mais à quel titre ? Elle est certes maintenue aux alentours de 26 M€, mais elle continue et elle est peu remboursée chaque année par des micro-emprunts complémentaires qui permettent de régler des annuités. Si on continue comme cela, tous les ans, cette dette sera à durée indéterminée à 26 M€. Ce que vous faites là, personne n'arriverait à le faire dans la vie de tous les jours. Encore une fois, cela consiste à régler en partie du fonctionnement et non de l'investissement. Il y a donc peu d'évolutions perceptibles pour les Kremlinois, ce qui explique en partie pourquoi la situation locale du Kremlin-Bicêtre s'aggrave et est perçue comme décadente et déclinante pour beaucoup.

Vous prévoyez un taux d'épargne brute à 7 % en 2023 et une capacité de désendettement à 7 ans contre 24 années en 2022. Vous développez d'ailleurs très peu ce sujet et donnez très peu de détails. Si vous y parvenez, c'est grâce aux Kremlinois qui ont vu leur taxe foncière exploser et augmenter soudainement. Ils participent à relever la situation financière calamiteuse de votre majorité. En taxant davantage, vous réussirez à financer vos orientations budgétaires peu ambitieuses qui permettent à peine de faire fonctionner la Ville, de maintenir une dette, de régler les dépenses du personnel et de générer très peu d'investissements. Ces petits investissements, d'ailleurs, ne répondent pas aux priorités des Kremlinois et manquent cruellement de détails dans votre rapport.

Enfin, quasiment un demi-million d'euros pour le marché forain, comme le disait M. Banbuck, qui, auparavant, dégageait du bénéfice par une délégation de service public. Aujourd'hui, il coûte de l'argent aux contribuables. C'est une mauvaise décision. Nous avons, à ce jour, un retour d'expérience qui est présenté. Vous devriez reculer et revenir sur une délégation de service public en imposant des règles fermes sur le plan qualitatif, sur le plan de l'aménagement du marché et sur le plan financier. Mais, plutôt que cela, vous persistez à maintenir un budget annexe qui plombe davantage le budget communal.

Vous développez un triptyque intéressant, théoriquement parlant, mais peu ambitieux quand on entre dans les détails. Une ville qui protège, une ville qui émancipe, une ville qui rassemble : rien de très concret, beaucoup de répétitions avec les précédentes orientations budgétaires. Pour protéger, émanciper et rassembler les Kremlinois, vous devriez surtout mettre fin à la politique de recrutement des contractuels, réduire drastiquement le nombre d'agents dans certains services. Je ne prendrai qu'un exemple. M. le Maire écoutera attentivement cet exemple.

C'est le Service communication qui compte près de 22 agents à ce jour contre 6 à votre début de mandat en juin 2020. C'est une aberration. Vous devriez rééquilibrer le personnel selon les priorités et besoins de la Ville. Votre communication n'est pas prioritaire, monsieur le Maire. La sécurité l'est. On peut multiplier les exemples de cette nature, il y en a énormément.

Vous devriez faire des économies dans la section de fonctionnement pour rééquilibrer l'investissement et mettre fin à la densification. Par exemple, vous mettez le projet de Rossel dans la section investissement. Vous devriez proposer un cadre apaisé en menant courageusement, par exemple, des investissements pour des projets de piétonisation de certaines voies aux abords des écoles ou encore, madame Étienne, en développant des pistes cyclables, inexistantes en quatre ans de mandat, depuis 2020, sur les voies communales.

Il faudrait proposer une véritable diversité commerciale, et non des préemptions qui plombent davantage le budget et qui ne visent pas certains commerces qui pullulent. En quatre ans, depuis 2020, huit fast-foods ont ouvert. C'est un record. Pendant ce temps, vous préemptez des bars et des cafés qui, de fait, resteront des bars et des cafés même si vous n'intervenez pas.

Plutôt que d'augmenter les taxes locales, diminuez les charges du personnel. Vous protégerez ainsi les Kremlinois. En augmentant les taxes locales, vous diminuez leur pouvoir d'achat. Vous devriez les accompagner dans l'accession à la propriété pour casser, par exemple, le clivage entre le haut et le bas de Bicêtre. Vous préférez investir des deniers pour racheter le patrimoine social. Encore des sous pour plomber le budget.

Nous devrions penser à l'avenir de nos enfants, des enfants kremlinois, et ne pas leur laisser une dette colossale, sans résultat, qui ne permet pas de payer de l'investissement, mais seulement du fonctionnement.

La protection ne se résume pas à augmenter les taxes locales pour équilibrer le budget. L'émancipation ne se résume pas à céder une école pour renflouer les caisses de la Ville et se rendre compte quelques années plus tard qu'il y a un besoin en matière d'écoles. Rassembler les Kremlinois ne se résume pas à les diviser en projetant de détruire là où ils habitent. La réalité du terrain est toute autre. La Ville décline, se transforme dans le mauvais sens et les habitants de longue date n'ont qu'une chose en tête : fuir. Vous ne les protégez pas.

L'endettement, en se stabilisant, croît, les dépenses aussi, sans que la qualité du service public ne s'améliore dans notre ville. La dépense publique que vous menez n'apporte rien de concret et de bon pour la Ville. Plus de 80 % de cette dépense ne permettent que de financer le fonctionnement. 20 % à peine sont consacrés à de l'investissement et, notamment, sur des projets qui ne font pas l'unanimité chez les habitants. Je me répéterai comme l'année dernière, parce que la situation est identique, voire pire. En fonctionnant ainsi et en orientant la Ville telle que vous le présentez ce soir, vous n'accommodez que le présent, vous financez non plus l'investissement, mais le fonctionnement et vous faites porter votre inconséquence sur les épaules des propriétaires kremlinois. Vous ne pensez ni aux générations futures ni au bien-être des Kremlinois. C'est ce qui ressort de manière éclatante de vos orientations budgétaires présentées ce soir. Nous voterons contre.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

J'entends ce soir, monsieur Banbuck, monsieur Zinciroglu, un certain nombre de choses dans vos interventions, mais j'avoue que quelque chose me réjouit. C'est la première fois qu'on a l'impression que vous entendez, comme si vous l'aviez enfin compris, que Le Kremlin-Bicêtre n'était pas une commune séparée du reste du monde ne connaissant pas les affres et les difficultés de notre pays et de notre monde en ce moment. Vous l'avez souligné, monsieur Zinciroglu, on a vécu des années bien compliquées (Covid, inflation, augmentation des prix de l'énergie, etc.).

J'avoue que je suis aussi heureux d'apprendre, monsieur Zinciroglu, que, pour vous, protéger, émanciper et rassembler, cela n'a pas de signification. À mon sens, cela dit sinon tout ou, en tout cas, beaucoup de votre positionnement politique libéral et très clairement à l'encontre de tout service public.

Je voudrais rappeler, parce que vous avez quand même beaucoup parlé de la taxe foncière, qu'elle n'a pas bougé pendant quinze ans, depuis 2008, et qu'un tiers de l'augmentation de cette taxe foncière était dû à la décision de l'État de revaloriser les bases. Un tiers, ce n'est pas rien.

Dans ce contexte général, national et international, que Jean-Philippe Édet a rappelé – j'en profite ici pour le remercier de sa présentation –, je tenais à me réjouir de l'investissement de la commune dans des domaines essentiels à notre cohésion sociale : le social, d'une part, avec l'augmentation de la dotation au CCAS ; l'éducation qui demeure, j'en suis heureux et je m'en félicite, le premier budget de la Ville ; le verdissement de notre ville avec des projets d'investissement qui vont dans ce sens, comme la géothermie.

Je veux ici saluer encore la part importante du budget dans les services publics de la Ville qui agissent chaque jour au service de la population kremlinoise. Encore une fois, et comme chaque année depuis 2020, les orientations budgétaires de la commune font front, vaillamment, au détricotage des services publics au niveau de l'État et au désengagement de ce dernier dans les collectivités locales. La chose a d'ailleurs suffisamment été rappelée cette semaine par la très grande majorité des maires, d'où qu'ils viennent, de quelque côté de l'échiquier politique qu'ils soient, au Congrès des maires de France qui s'est réuni dans la semaine. Je voulais juste dire cela. Je note donc votre soutien total à ce gouvernement qui nous enfonce année après année.

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, je veux rappeler que le débat qui nous anime ce soir s'inscrit dans une période – et vous l'avez partagé – particulièrement difficile. C'est une réalité d'abord pour les habitantes et les habitants de notre ville : baisse du pouvoir d'achat, remontée du chômage et un climat très anxiogène au vu du contexte national et international. D'ailleurs, dans ce contexte de forte tension, notre ville n'est pas épargnée. C'est pour cela qu'il est pour nous d'une absolue nécessité de réaffirmer le triptyque de notre action municipale constante depuis le début du mandat : protéger, émanciper et rassembler.

La majorité fait le choix du volontarisme, plutôt que celui du renoncement auquel, en vérité, vous nous invitez, alors que la situation des collectivités, et particulièrement des communes, se dégrade. Le Kremlin-Bicêtre n'est pas un îlot isolé.

Rappelons qu'à l'échelle nationale et d'après une étude de la Banque postale, les charges à caractère général pour les collectivités progressent pour 2023 de 9,4 %, que les dépenses de personnel évoluent pour 2023 de 5,1 % du fait, notamment – et je l'ai évoqué pour la Ville –, de la revalorisation du point d'indice décidée au 1^{er} juillet. Les intérêts de la dette, pour l'ensemble des collectivités, progressent, par rapport à 2022, de 21 %. La Cour des comptes, dans le fascicule de son rapport annuel sur les finances publiques, indique que ce sont les communes et les intercommunalités qui supportent d'abord les conséquences de l'inflation.

Dans ce contexte, il est d'autant plus regrettable que l'État n'accède pas à la demande des maires d'indexer la DGF sur l'inflation. L'année dernière, le gouvernement a pour partie augmenté la DGF à hauteur de 320 M€. S'il l'avait indexée réellement sur l'inflation, l'effort aurait été de 890 M€. Que faut-il comprendre ? C'est très simple, c'est un prélèvement de l'État sur le budget des collectivités de 550 M€. Au début de ce rapport, je vous ai précisé que l'on demande encore aux collectivités de participer au redressement des finances publiques. De qui se moque-t-on ?

Vous abordez la question de la fiscalité locale et l'augmentation de la taxe foncière. On peut comprendre que l'effort de concentration fiscale sur les propriétaires semble injuste. Mais qui a supprimé la taxe d'habitation ? Le gouvernement que vous soutenez. D'ailleurs, la compensation qui nous est faite pour la taxe d'habitation souffre exactement du même défaut que celui de la DGF, c'est-à-dire qu'elle ne va cesser de diminuer puisqu'elle est constante. Quand la DGF baisse, quand les ressources de l'État viennent à manquer pour nous, eh bien, l'effort finit par porter sur les propriétaires. Mais je n'ai pas entendu de conseillers de l'opposition porter cette proposition d'indexation de la DGF sur l'inflation. En fait, sur ce sujet, comme sur tous les autres, quand il s'agit de formuler des propositions un tant soit peu crédibles et constructives, je constate que vous n'avez rien à dire. D'ailleurs, pour être tout à fait transparent, le coût des impôts locaux pour les propriétaires est inférieur à ce qu'il était en 2018 au Kremlin-Bicêtre. C'est la réalité.

Quand l'horizon que nous avons décrit s'assombrit, ce que vous partagez, et malgré les difficultés qui se présentent à nous, nous faisons le choix du volontarisme pour protéger les Kremlinois. Cela se traduit concrètement en acte de solidarité avec l'augmentation du budget versé au CCAS. La solidarité toujours : cela complète le projet que nous avons d'épicerie sociale, les dispositifs existants (portage des corbeilles gourmandes pour les bénéficiaires du Centre social, mutuelle communale ou notre participation, pour la deuxième année consécutive, en 2024, à la Nuit de la solidarité).

Nous investissons aussi pour la sécurité avec la réalisation d'investissements dans le Centre de supervision urbaine et l'entretien du parc de caméras. Contrairement à ce qu'affirme l'opposition, les moyens dédiés à la sécurité, loin d'être diminués, sont confortés. Contrairement à ce que vous dites, ces priorités réaffirmées répondent aux besoins présents des Kremlinois et préparent également l'avenir. Cela passe d'abord par l'éducation, qui reste le premier budget de la Ville. C'est notre priorité depuis le début du mandat. Sur ce sujet, comme sur les autres présentés dans le rapport, nous serons constants. Nous mettrons en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des grands axes définis par le PEDT : soutien à la réussite scolaire, ouverture à la culture et aux sports, promotion de la citoyenneté très importante dans le contexte actuel.

Préparer l'avenir, c'est aussi répondre au défi environnemental. Nous sommes là encore volontaristes. Les effets des actions menées en la matière se font d'ailleurs ressentir, ainsi que le présente le rapport, avec la maîtrise des coûts de l'énergie malgré leur augmentation. C'est le résultat des travaux de rénovation, d'isolation et du passage à l'éclairage en LED que nous avons menés dans les écoles.

L'opposition fustige la dette. Il n'y a vraiment qu'au Kremlin-Bicêtre que les groupes d'opposition ignorent à ce point les enjeux environnementaux. À l'échelle nationale, le besoin en financement pour assurer la nécessaire transition écologique se situe entre 15 et 20 Mds€. Actuellement, elle est annuellement de 7 Mds€. Il faut assumer cette dette parce que c'est en partie une dette verte, une bonne dette, dont le coût sera bien inférieur à l'inaction climatique qui est celle du gouvernement que vous soutenez. Par ailleurs, je rappelle qu'une collectivité n'est pas une entreprise. Elle n'a pas vocation à générer des bénéfices. Notre devoir est d'abord d'agir et d'investir pour les habitantes et les habitants.

Toujours sur ce volet environnemental, d'importants travaux seront menés en 2024 pour verdir notre ville avec les projets de squares Jules-Guesde et Simone Weil ainsi que l'escalé végétale Victor-Hugo. Cela complète ce que nous avons déjà entrepris notamment avec la réalisation du square Anne-Sylvestre, la création d'une brigade de l'environnement, la tenue du Festival de l'écologie populaire et la mise en place du 30 km/heure dans la ville. Ce rapport propose aussi le démarrage des études pour les travaux du futur espace vert – un de plus dans la ville – devant les écoles Charles-Péguy et Robert-Desnos, ce qui offrira de nouveaux espaces verts à notre ville. Nous travaillons également à la réalisation d'îlots de fraîcheur dans les cours d'école. C'est un sujet auquel tenait M. Ruggieri.

Le cadre de vie dans notre ville, c'est aussi l'action commerciale. Nous poursuivons les préemptions commerciales qui visent à l'amélioration de l'offre. Contrairement encore à ce que vous affirmez, ces préemptions permettent d'éviter l'installation de nouveaux fast-foods dans la ville. Cette volonté politique commerciale passe aussi par l'acquisition de locaux dans la galerie Grand Sud afin de mener à bien le projet de requalification. Nous proposons d'allouer enfin un budget pour mener une étude sur l'installation d'un tiers lieu visant à accompagner ces changements que nous souhaitons dans la ville.

Ces investissements sont importants. Nous les assumons dans un contexte d'incertitude pour les communes. C'est un regard résolument tourné vers l'avenir que nous portons sur notre ville. En réalité, c'est bien ce que traduit le rapport que je vous ai présenté ce soir. C'est un programme ambitieux au service des Kremlinoises et Kremlinois qui savent pouvoir compter sur notre détermination pour inscrire la ville dans une dynamique écologique, populaire, protectrice, émancipatrice et de rassemblement.

Je réponds aux quelques questions que vous avez formulées. Vous indiquez que nous aurions l'augmentation de la taxe foncière dès le début dans nos cartons – c'est un pari. Monsieur Banbuck, je vais faire le même pari pour ce qui vous concerne. Vous connaissiez bien le sujet et vous saviez qu'à un moment, la situation ne pouvait conduire qu'à cette augmentation si on souhaitait maintenir le niveau de service public et ne pas fermer certains services publics comme certaines communes l'ont fait. C'est un choix que nous assumons.

Vous indiquez que toutes les communes subissent le coût de l'inflation, mais que toutes les communes n'ont pas procédé à l'augmentation de la taxe foncière. (Je n'ai pas retenu le pourcentage que vous avez donné.). Certes, mais quelle était l'attitude de ces communes depuis 2008 ? Certaines communes font le choix d'une augmentation de 2 ou 3 % chaque année. Ce n'est pas ce que nous avons fait au Kremlin-Bicêtre. Tant que cela était possible, la taxe foncière a été maintenue à son niveau.

S'agissant des effectifs, nous assumons l'augmentation des effectifs qui était nécessaire pour assurer un service public de qualité. Et je rappelle que nous étions tributaires de la situation dans laquelle nous nous trouvions au moment où nous avons pris notre mandature. Enfin, je pense qu'il y a une stigmatisation importante des agents contractuels qui sont dévoués au service public des Kremlinoises et des Kremlinois. Ils apprécieront à leur juste valeur vos propos. Il faut signaler une chose que vous semblez faire semblant d'ignorer. Si la part des contractuels augmente, c'est que la part des fonctionnaires qui candidatent sur les postes diminue. Nous ne sommes pas responsables de cet état de fait. Le statut de la fonction publique, qui mériterait d'être rénové, est un chantier qui devrait être mené par le gouvernement.

Madame Chiboub, vous demandez encore une fois si les caméras fonctionnent. Je peux vous confirmer qu'elles fonctionnent. Sur une année, il y a eu plus de 500 sollicitations de la Police nationale pour résoudre des affaires. C'est bien la preuve que nos caméras sont en fonction et que les investissements sont réalisés.

Vous indiquez, monsieur Zincioglu, que favoriser le fonctionnement par rapport à l'investissement a peu d'impacts perceptibles. Avec les propositions que vous faites, les impacts seront effectivement extrêmement perceptibles pour les Kremlinois puisqu'il s'agira de fermer certains services publics au Kremlin-Bicêtre, ce que nous nous refusons à faire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vais ajouter quelques mots parce que je ne pourrai plus prendre la parole lorsque vous ferez les explications de vote qui pourraient m'être demandées. Je précise qu'elles doivent être des explications de vote et pas de nouvelles interventions générales. Le débat général est clos maintenant par l'intervention du rapporteur, conformément au règlement intérieur.

Simplement, pour ma part, je veux remercier Jean-Philippe Édet pour la clarté de sa présentation et des propos qu'il a apportés pour nourrir ce débat d'orientation budgétaire qui prépare le débat budgétaire que nous aurons le 14 décembre prochain. Nous avons la volonté de réaliser le vote du budget primitif pour l'exercice de l'an prochain avant la clôture de l'exercice en cours, ce qui permet d'organiser le travail des services et des élus en connaissant les moyens et les priorités retenus, les orientations et propositions nouvelles en investissement et, éventuellement, en fonctionnement qui seront à piloter et à conduire l'année prochaine. Je veux remercier la Direction des finances, la Direction générale adjointe des ressources, la Direction des services techniques et la Direction des services à la population pour l'accompagnement réalisé pour l'élaboration de ce rapport d'orientation budgétaire qui permet de répondre en totalité aux éléments qui peuvent être attendus par les élus du Conseil municipal dans leur diversité. Je remercie les élus et les services qui ont permis que les élus présentent ces orientations. Comme disait Mendès-France, gouverner, c'est choisir. Quand on a des projets à mettre en œuvre, il faut définir des priorités et des orientations. C'est ce qui a été présenté au nom de l'équipe municipale par Jean-Philippe Édet ce soir. Je l'en remercie. Pour ne pas alourdir le débat, je ne redirai pas ce qu'il a parfaitement indiqué. Y a-t-il des explications de vote ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, j'ai posé deux questions pour lesquelles je n'ai pas eu de réponse. Les caméras vont-elles fonctionner 24 heures sur 24 ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

La réponse a été apportée. Vous n'avez pas prêté attention.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Les images seront-elles exploitables la nuit ? Je n'ai pas entendu la réponse également.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La réponse est oui. Nos caméras sont en partie en infrarouge. Ces dernières années, on a accéléré le remplacement de caméras en infrarouge. Vous m'interpellez sur une question directe, je vous apporte la réponse. Le chiffre n'a jamais été donné antérieurement. À ce jour, 75 % des 50 caméras actives 24 heures sur 24 sont équipées en infrarouge. Vérification faite dimanche dernier par une visite que j'ai faite au Centre de supervision urbaine entre 0 heure 30 et 1 heure 15 du matin. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix le rapport d'orientation budgétaire. Je rappelle...

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Excusez-moi, monsieur le Maire, on ne met pas aux voix le rapport. On décide de prendre acte que le débat a eu lieu. C'est un peu différent.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous êtes en train de bondir de votre siège sans que j'aie fini ma phrase. Je rappelle donc qu'il s'agit de prendre acte du rapport qui a été présenté et du débat qui a eu lieu. Ce que je rappelle, c'est la loi. La prise d'acte est soumise au vote sur un rapport d'orientation budgétaire. Je réponds par là même à des questions qui pourraient se poser lorsque nous aurons des comptes rendus de rapport d'activité à la collectivité locale (CRAC) pour lesquels il s'agit de prises d'acte sans vote. Pour ceux-ci, on constate que la communication a été faite. Pour l'heure, nous avons à soumettre au vote la prise d'acte de ce débat d'orientation budgétaire.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme COUTO, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La prise d'acte du débat d'orientation budgétaire est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-094. FINANCES – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL 2023 DE LA COMMUNE

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, concernant cette décision modificative sur les réajustements des recettes d'investissement, celles-ci sont revues à la baisse pour 2 594 227 €. Cela concerne le produit des cessions, les délais de procédure rendant trop incertaine la vente du 4 place Jean-Jaurès. Sont donc retirés 2 M€.

Au titre du chapitre 13 et de la subvention d'investissement reçue, il s'agit de subventions qui sont certaines, mais, à la suite d'un décalage des travaux auxquels elles sont liées, nous proposons de retirer ces subventions pour un montant de 594 227 €.

Les dépenses d'investissement sont réajustées au même niveau, soit 2 594 227 €, d'abord pour les immobilisations incorporelles à hauteur de 243 970 € (études décalées de 2023 à 2024).

Les immobilisations corporelles sont diminuées, pour des travaux qui seront réalisés ultérieurement, ce qui comprend les squares Simone-Veil et Jules-Guesde, auxquels étaient liées les subventions que j'ai évoquées précédemment. Il y a également un budget prévu pour le comblement de carrière à hauteur de 150 K€.

S'agissant des immobilisations en cours, il y a une diminution de – 200 K€ des travaux et études pour la Cité sportive.

Enfin, s'agissant des participations (chapitre 26), il s'agit de baisses liées à la Coop pour un montant de 100 K€.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention dans le débat général ? M. Banbuck est le seul inscrit.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire et chers collègues, je lis d'abord cette proposition de modification budgétaire comme la manifestation d'une absence totale de marges de manœuvre dans votre budget. En effet, la cession ne pouvant pas être réalisée d'ici la fin de l'exercice, vous êtes obligés d'abandonner des projets qui auraient pu être financés si la situation n'était pas si serrée, d'autant plus que nous avons voté, lors de la séance précédente, des modifications qui avaient abondé le budget d'investissement de 400 K€. Cela a été malheureusement absorbé par le rachat du fonds de commerce de La Place rouge. J'espère qu'il aura plus de succès que d'autres opérations. J'y reviendrai au moment de la délibération qui concerne ce point tout à l'heure.

Malgré tout, je regrette que vous n'ayez pas la capacité de prévoir, dans cette DBM, un volet pour le fonctionnement permettant de dégager une enveloppe pour la prime exceptionnelle en faveur du personnel qui a été évoquée en question orale. D'ailleurs, monsieur Laurent, je me permets de vous dire que, dans votre réponse, tout à l'heure, vous avez eu une formulation qui m'a laissé un perplexe, puisque vous m'avez dit que le Conseil municipal serait informé d'une décision. Or le décret précise que l'organe délibérant doit prendre la décision. Je pense que, si on doit aller vers une attribution, le Conseil municipal devrait être saisi. C'était le sens de ma question, mais vous n'y avez pas répondu explicitement. Je redis donc qu'il aurait été utile, en dépit de la poursuite des discussions, de prévoir une enveloppe sur laquelle le Conseil municipal aurait pu être saisi dès aujourd'hui.

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Concernant les décalages que vous mentionnez, c'est classique. Cela se produit chaque année. D'ailleurs, je vous invite à faire un tour aux squares Jules-Guesde et Marcel-Sembaat pour voir l'état d'avancement et comprendre que cela ne pourra pas être réalisé sur l'exercice 2023. C'est lié à des délais de travaux. Chaque année, il y a ce type de décalage du fait que des travaux rencontrent des impondérables. Je ne vois pas le lien que vous faites sur le sujet. Il suffit de descendre la rue pour constater l'état des travaux.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je complète la réponse. Il y a eu un choix de réduire notre annuité d'emprunt en 2023 à 2 M€ par rapport à ce qui se faisait antérieurement et qui se situait plutôt au minimum à 3 M€ d'emprunt. Nous avons fait le choix de nous tenir à un emprunt réduit à 2 M€, sans augmenter l'emprunt au titre de 2023 pour réaliser des opérations. On peut parler de rigueur budgétaire. Je mets aux voix cette DBM.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADOC, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA,)

Contre : 12 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme COUTO, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-095. SOLIDARITÉS – AVENANT À LA CONVENTION-CADRE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Vry-Narcisse TAPA, Conseiller Municipal chargé de la politique de la ville, de la régie de quartier et des établissements recevant du public, du Conseil de Quartier Les Martinets/Le Plateau (*Groupe des Élus Socialistes*)

Il s'agit d'un avenant à la convention qu'il faut renouveler et qui arrive à échéance le 31 décembre 2023. Il sera valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention-cadre relative à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville Péri/Schumann/Bergonié.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, je profite de cette délibération pour vous signaler que nous avons été interpellés concernant des défauts d'entretien de plusieurs immeubles gérés par le bailleur social Valdevy. Il semble qu'il n'a été procédé à aucune régularisation de charges depuis 2020 et que le dernier relevé de consommation d'eau date de 2022. Il va être demandé aux locataires un rappel de charges de presque un an et demi, ce qui risque de les mettre en difficulté. Il me semble nécessaire et urgent que vous interveniez auprès du bailleur pour régler ces problèmes qui perturbent la vie des habitants.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Sur les questions que vous posez, je demandais quelques précisions à Christine Museux qui supervise cela. Vous avez posé plusieurs problématiques lourdes à l'égard du bailleur Valdevy. J'ai tendance à vous demander d'écrire à Valdevy. Cela permettra de rejoindre les plus de 700 lettres écrites par la Ville en appui aux demandes des locataires depuis plus de deux ans sur des demandes qui n'ont jamais été satisfaites. Vous pouvez aussi écrire à Valdevy, comme nous l'avons fait depuis deux ans, pour demander la régularisation des charges. En effet, depuis la fusion-absorption, il n'y a eu aucune régularisation de charges pour les locataires de Valdevy. Dans le protocole d'accord de reprise du patrimoine que nous avons conclu, nous avons indiqué la nécessité de procéder avant le 31 décembre prochain à la régularisation des charges au bénéfice des locataires. Voilà ce que je peux vous indiquer, madame Chiboub, par rapport à cette question. Cela me permet de confirmer que notre objectif est toujours de reprendre le patrimoine géré par la Coop HLM KBH au 1^{er} janvier. Il n'y avait pas d'autres questions. Est-ce qu'il y a des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme COUTO, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-096. HANDICAP – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE CCAS, LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE ET LA MDPH 94

Fatoumata THIAM, Conseillère Municipale chargée des handicaps et de l'accessibilité (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est un lieu d'accueil pour les enfants et les adultes en situation de handicap, ainsi que de leurs proches, qui offre un accompagnement dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution. Les équipes de la MDPH évaluent chaque demande des droits individuels ou de prestations pour lesquels elle est compétente. Les demandes sont ensuite transmises à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui se base sur les propositions de la MDPH pour prendre la décision d'attribuer des prestations et orienter des personnes en situation de handicap.

À ce jour, les agents du Service action sociale de la Ville remettent un formulaire vierge aux Kremlinois leur permettant de constituer leur demande à la MDPH. Les explications sur les rubriques à compléter et les documents à fournir sont également données. Deux choix s'offrent ensuite aux Kremlinois. Ils peuvent revenir à l'accueil du CCAS pour qu'un agent vérifie la complétude du dossier. Le service se charge ensuite d'envoyer le dossier à la MDPH. Ils peuvent aussi adresser le dossier par courrier directement à la MDPH du Val-de-Marne.

Compte tenu de la nécessité d'assurer un égal accès à des usagers à l'information, il s'avère aujourd'hui nécessaire de renforcer ce maillage par la mise en place d'une convention de partenariat entre le CCAS du Kremlin-Bicêtre, la Ville et la MDPH 94. Cette convention définit les modalités de la collaboration, d'évaluation, de durée et les conditions de résiliation de la convention. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre le CCAS du Kremlin-Bicêtre, la Ville du Kremlin-Bicêtre et la MDPH du Val-de-Marne.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme COUTO, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-097. SOLIDARITÉS. – SUBVENTION À L'ASSOCIATION RÉDIGE ASSISTANCE POUR L'ANNÉE 2023

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, pour rappel, l'association Rédige assistance met ses compétences à la disposition de personnes rencontrant des difficultés de lecture, de compréhension et d'écriture, et d'un public désorienté par la complexité des démarches administratives. Ce service de proximité permet de répondre aux demandes et aux démarches administratives, lesquelles s'avèrent de plus en plus complexes. Au premier trimestre 2023, cette association a proposé 203 prestations au sein du Centre social municipal Germaine-Tillion. Elle travaille aussi en étroite collaboration avec la Maison de justice et du droit du Val-de-Bièvre où elle tient une permanence. Elle peut ainsi répondre à l'ensemble des demandes d'aide à la rédaction et contribuer à la mise en œuvre du projet global du Centre social. Je demande donc au Conseil municipal de bien vouloir octroyer une subvention de 1 200 € pour l'année 2023 afin de soutenir l'association Rédige assistance dont l'activité repose sur le bénévolat.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme COUTO, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-098. ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES. – ADHÉSION AU CENTRE FRANCILIEN POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES – CENTRE HUBERTINE-AUCLERT

Anissa AZZOU, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, je suis vraiment très fière de pouvoir compter la Ville du Kremlin-Bicêtre, grâce à cette adhésion au Centre Hubertine-Auclert, parmi le réseau des collectivités locales, des associations et des institutions franciliennes pour la promotion de l'égalité femmes-hommes. Nous rejoignons ainsi les 133 collectivités issues de tout type de territoire (Paris, petite couronne et grande couronne, territoires urbains et ruraux) du réseau territorial francilien pour l'égalité. Nous pourrions avoir accès aux données de l'Observatoire régional des violences faites aux femmes, bénéficier de l'appui technique pédagogique des experts, acteurs et actrices de terrain qui se battent pour l'égalité des droits entre les genres. Nous pourrions partager nos expériences et nos conseils, diffuser largement les dispositifs innovants qui font avancer et changer les mentalités sur ces questions majeures pour tous.

Depuis trois ans, nous organisons la Semaine de lutte contre les violences faites aux femmes en donnant à voir les meilleures initiatives de lutte pour les femmes et en interpellant les consciences de chacun. À chaque initiative portée par cette majorité, nous prenons soin de veiller à ce que les femmes ne soient plus oubliées, écartées, négligées par nos décisions, pour que, plus jamais, leur rôle et leur place dans notre société soient niés, minorés, si ce n'est invisibilisés.

J'avais beaucoup d'autres choses à vous dire, mais je vais m'arrêter là pour ce soir étant donné la difficulté que j'ai à m'exprimer. Je vous remercie en tout cas de faire un vote à l'unanimité.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Merci, Anissa, d'avoir forcé la voix au maximum. On a entendu en prêtant attention. Y a-t-il des demandes d'intervention de la part des élus ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme COUTO, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-099. ÉDUCATION – AFFILIATION À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, la Ligue de l'enseignement est un mouvement laïc d'éducation populaire qui propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs. Du point de vue de la laïcité, la Ligue de l'enseignement accompagne ses partenaires par des actions pédagogiques, des formations, des productions d'outils. Elle agit aussi sur l'éducation et la formation en accompagnant notamment des acteurs éducatifs, des enseignants, des familles, des animateurs, des élus, des agents des collectivités dans le domaine de la culture en mobilisant des leviers de l'éducation artistique et culturelle, notamment la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, les pratiques artistiques.

Dans les vacances de loisirs éducatifs, il est important de rappeler que la Ligue de l'enseignement est le premier organisateur de colonies de vacances avec Vacances pour tous, mais elle favorise également la mobilité des jeunes en accompagnant des projets d'engagement et de solidarité en Europe et au-delà.

Enfin, elle agit pour le sport et le sport pour tous, en particulier, en proposant des activités sportives adaptées à chaque âge de la vie. Le sport est évidemment en lien avec l'éducation, l'insertion sociale, le handicap et la santé.

L'affiliation qui vous est proposée ce soir permettra notamment de participer aux événements et aux instances statutaires de l'association, de bénéficier de formations gratuites, d'accéder à l'intermédiation au service civique, de faire rayonner les projets de la collectivité par l'intermédiaire de leurs canaux de diffusion, de travailler en collaboration avec les différents services présents au sein de la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne et, également, de mettre à disposition du matériel, des expositions sur les thèmes de la citoyenneté et de la laïcité.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 116,10 €. Je vous demande d'approuver cette affiliation de la Ville à la Ligue de l'enseignement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention de la part des élus ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 4 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Je vous propose de faire une suspension de séance de dix minutes.

La séance est suspendue.

De 22 heures 15 à 22 heures 30 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-100. COMMERCE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL AU TITRE DE 2024

Jean-Luc LAURENT, Maire

Une loi du 6 août 2015 a modifié la réglementation en élargissant la possibilité pour les commerces d'ouvrir le dimanche. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par année civile. Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, en l'espèce, la Métropole du Grand Paris qui va délibérer en décembre après avis de toutes les communes concernées. Je vous propose de suivre les propositions préparées par Corinne Bocabeille et les services à partir des demandes de plusieurs commerces de la ville. Les 12 dates suivantes de 2024 sont proposées : 14 janvier ; 1^{er} septembre ; 8 septembre ; 6, 13, 20 octobre ; 4 et 24 novembre ; 1, 8, 15, 22 et 29 décembre. Je vous propose d'ouvrir le débat général. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, habituellement, nous avons un avis de la confédération syndicale des représentants. Or, dans la délibération, il n'y a pas cet avis. Je m'interroge. A-t-on demandé, comme l'année dernière et les autres années, l'avis des syndicats ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Les avis ont été sollicités auprès des organisations représentatives. Il y a eu des réponses, mais je ne les ai pas ici, de plusieurs organisations syndicales de salariés concernés. Il n'y a pas eu d'avis défavorables, à ma connaissance. Ce n'est pas nous qui sommes décisionnaires, mais la Métropole du Grand Paris. Je mets aux voix cet avis.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK,

M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme COUTO, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)
Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-101. APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION DU FONDS DE COMMERCE SITUÉ 53 AVENUE DE FONTAINEBLEAU

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le maintien et la diversification du commerce de proximité représentent un enjeu important pour notre commune. La Ville, par son Conseil municipal, s'est dotée d'un outil, le 21 février 2008, en instituant un périmètre de sauvegarde du commerce, de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel est instaurée la possibilité d'un droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux. La Ville, depuis le 13 juillet 2023, a décidé de préempter le fonds de commerce L'Étoile 2, situé 53 avenue de Fontainebleau, à la suite d'une déclaration d'intention d'aliéner qui avait été reçue le 19 mai au prix de 550 K€.

Après consultation du Service des domaines et négociation avec le cédant, le prix de cession amiable a été fixé à 400 K€. L'acte de cession est intervenu le 9 octobre 2023.

La procédure inscrite au Code de l'urbanisme prévoit que la rétrocession de fonds de commerce s'effectue via un cahier des charges qui fixe les conditions de la rétrocession. Je vous propose donc d'adopter les modalités suivantes :

- le respect de la destination du bail commercial en restauration, bar, vente à emporter, promotion culturelle, organisation de soirées ;
- le loyer fixé et confirmé à 36 K€ TTC par an, avec un dépôt de garantie ;
- le prix de rétrocession proposé dans le cadre de l'appel à projets de 400 K€ ;
- le choix du cessionnaire déterminé à partir de critères (50 % pour la qualité du projet commercial, 25 % pour la viabilité économique du candidat, 25 % liés à la proposition financière).

En annexe de ce rapport, figure un cahier des charges qui reprend ces éléments. J'ouvre le débat général. Y a-t-il des demandes d'intervention ? La liste est composée de M. Banbuck et M. Khiar.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai sur ce cahier des charges quelques remarques ou questions de forme et de fond. Dans ce qui peut être anecdotique, dans un document issu de la Ville, on aurait pu s'épargner d'utiliser des mots anglais. On sait écrire « courriel » au lieu de « mail », « foyer » au lieu de « cluster ». Ce n'est pas l'essentiel. Cela ne va pas dénaturer l'esprit et l'utilité du document.

En revanche, je pense qu'il y a quelques imprécisions. Il est indiqué, à l'article 5 (page 9), 1^{er} alinéa, que le prix d'achat est de 400 K€ et qu'« Il s'agit également du prix fixé pour la rétrocession ». Cette phrase suggère que le prix de vente est de 400 K€. Pour autant, dans l'article 6.1, on demande une proposition financière relative à la rétrocession. Je ne comprends pas comment s'articulent ces deux propositions. Est-il demandé au pétitionnaire éventuellement de surenchérir ? Cela voudrait dire que le prix de 400 K€ est un minimum. Dans ce cas, il faudrait l'indiquer. Tout cela ne me paraît pas d'une grande limpidité.

Ensuite, il est mentionné que le preneur aura à sa charge l'intégralité des frais de notaire. Je suis un peu surpris. Peut-être que le notaire peut s'occuper d'une signature, mais les cessions de fonds de commerce se font généralement sous seing privé et non pas sous un acte authentique.

En dessous, pour les « travaux à prévoir », soit il manque un mot, soit il y en a un en trop. Je ne comprends pas ce que veut dire la formulation « installation obligatoire et d'un bac à graisse » (en haut de la page 10).

Le calendrier est qualifié de prévisionnel. S'il est prévisionnel, c'est qu'il n'est pas définitif. Quel est le calendrier ? Comment cela va-t-il évoluer ? On parle d'un dépôt de dossier et il est indiqué « au plus tard ». On présume que c'est la date limite. Ensuite, il est indiqué une fourchette, je comprends. Mais on ne comprend pas si ces dates sont impératives ou non. Cela mériterait d'être précisé.

Sur la constitution du dossier lui-même, à l'article 6.1 (en bas de la page 10), il est demandé un compte de résultat prévisionnel. Mais encore faudrait-il connaître le nombre d'exercices. Y en a-t-il un, deux, trois, quatre ou cinq ? Ce n'est pas indiqué.

Il est exigé un « visuel des projets d'aménagement intérieur/extérieur », avec des plans à l'échelle. Je trouve que c'est exagéré. En l'occurrence, il s'agit de candidats. On leur demande donc de faire des plans détaillés par un professionnel qu'ils vont rémunérer sans savoir s'ils seront pris.

En haut de la page 11, il est demandé l'extrait Kbis de la société – on ne parle donc que des sociétés – ou « les projets de statuts dans le cas où la société serait en cours de création ». Un extrait Kbis et des statuts, ce n'est pas la même chose. De plus, à la ligne en dessous, il est demandé « L'inscription au répertoire du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ». Or l'extrait Kbis correspond précisément à l'inscription. Pourquoi le demander deux fois ?

Ensuite, il est demandé la copie de la carte d'identité, mais on ne sait pas de qui.

Puis il est demandé le statut matrimonial du repreneur. S'il s'agit d'une société, celle-ci n'est pas mariée.

Il est demandé aussi l'avis d'imposition actuel du candidat. S'il s'agit d'une société en cours de formation, il n'y aura pas d'avis d'imposition. Si la société existe, on aurait pu demander ses bilans.

Il en est de même pour la demande de justificatif de domicile de moins de trois mois. À qui s'adresse-t-elle ? Si c'est un repreneur en tant que personne physique, ce qui est assez rare dans ce métier, on peut comprendre. Sinon, c'est incompréhensible.

Je me suis déjà exprimé sur la proposition financière.

J'en viens maintenant aux critères de sélection. Je les trouve assez généraux. Je ne sais pas quels les indicateurs précis qui seront utilisés par les personnes qui vont faire l'évaluation des différentes propositions. En tout cas, sur la viabilité économique, je ne comprends pas. On s'interroge avec raison sur la solidité financière du candidat. On parle de financement, de pérennité de l'activité et d'apport. Je lis quand même que, justement, l'apport fait partie du financement. Pourquoi le préciser ailleurs ? Veut-on plusieurs choses plus précises ? Dans ce cas, il faudrait l'indiquer.

Quant à la pérennité de l'activité, je pense que l'on va apprécier cette pérennité non pas dans la solidité financière du candidat, mais par rapport au caractère réaliste du business plan, ce qui est prévu ensuite dans le document. Tout ça me paraît un peu flou. Cela mériterait d'être un peu revu, relu et corrigé pour être plus précis et plus cohérent. En l'état actuel, nous nous abstenons.

J'ajoute une remarque plus fondamentale. Je suis quand même inquiet du calendrier que vous indiquez et qui emmène donc la décision du Conseil à mai ou juin 2024. Le fonds de commerce est fermé depuis maintenant quelques semaines, compte tenu de ce délai. Ensuite, cela suppose, assez logiquement, une contractualisation d'emprunt. Tant que l'acte ne sera pas signé, il sera difficile de formaliser tout cela. En plus, il y aura des travaux. Dans le meilleur des cas, ce commerce ne rouvrira qu'à la rentrée 2024, si ce n'est pas au début 2025. De mon point de vue, un commerce qui aura été fermé pendant un an et demi ne vaut pas 400 K€, mais quelque chose entre 0 et 200 K€.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Nous avons examiné attentivement le cahier des charges relatif à la rétrocession du fonds de commerce situé au 53 avenue Fontainebleau. Nous sommes préoccupés par certaines décisions prises jusqu'à présent qui semblent manquer de cohérence et suscitent des interrogations quant à leur pertinence et leur efficacité.

Tout d'abord nous souhaitons souligner la décision, effectuée le 22 juin 2022, de renouveler le bail de ce local commercial jusqu'au 30 juin 2031. Cette démarche soulève la question légitime quant à sa logique et son opportunité. Ne serait-il pas plus approprié d'envisager une résiliation anticipée du bail compte tenu des circonstances actuelles et de l'incohérence manifeste de préempter un bar pour installer un autre bar prétendu culturel ? En outre, il est essentiel de prendre en compte les réalités économiques et les besoins de notre communauté lors de la sélection du futur acquéreur. Il convient de mener une analyse approfondie de l'offre et de la demande dans ce secteur, afin de garantir un choix du nouveau détenteur du fonds de commerce en adéquation avec les besoins des concitoyens et des perspectives économiques de la zone de chalandise.

De plus, nous souhaitons obtenir des éclaircissements sur les critères de sélection utilisés pour choisir le futur acquéreur du fonds de commerce, car il est primordial, afin d'éviter toute forme de favoritisme ou de partialité, que ces critères soient transparents, étant donné que l'on a pu voir tout de suite des dysfonctionnements dans le cahier des charges. Nous demandons également à être informés sur les modalités de constitution de la commission chargée de cette sélection afin de garantir la représentativité de tous les acteurs concernés.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Compte tenu des observations, je vais faire une suspension de séance de cinq minutes.

De 22 heures 47 à 22 heures 50 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. Pour répondre aux remarques qui ont été présentées et à ce qu'a indiqué M. Banbuck, je retiens :

– Les mots anglais seront francisés, c'est-à-dire que l'on va remettre les mots en français, conformément à la loi Toubon.

– Je propose de modifier le cahier des charges :

– En page 9, au point 5, sur les conditions de cession du fonds, on va indiquer que le fonds de commerce a été acquis par la Ville par voie de préemption le 9 octobre 2023 pour un montant de 400 K€, qui est l'objectif minimum recherché. On va harmoniser en conséquence le document.

– L'installation obligatoire concerne le bac de graisse, car c'était le problème posé et constaté par les inspections des services préfectoraux.

– Pour les plans à l'échelle, les services conseillent aux élus de les maintenir dans les projets d'aménagement pour avoir quelque chose de fiable.

– En ce qui concerne l'extrait Kbis, on retire le mot « ou » dans la phrase qui devient : « L'extrait Kbis de la société, les projets de statuts dans le cas où la société serait en cours de constitution. »

– La carte d'identité est demandée au regard du statut unipersonnel d'une société. Dans ce cas, cela concerne le candidat. Il est demandé ainsi la copie de la carte d'identité et le justificatif de domicile du candidat. Cela concerne les types de sociétés de nature unipersonnelle, ainsi que les services viennent de m'indiquer au cours de la suspension de séance.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous redire précisément vos propositions ? Je vous ai écouté et j'ai compris l'esprit de vos propositions, mais, précisément, s'agissant du haut de la page 11, vous avez parlé de « L'extrait Kbis de la société ». Est-ce que vous le retirez ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Non, en mettant une virgule au lieu de « ou », la phrase modifiée est la suivante : « L'extrait Kbis de la société, les projets de statuts... » Il peut y avoir différentes pièces.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Si la société n'existe pas, il n'y a pas d'extrait Kbis.

Jean-Luc LAURENT, Maire

En effet. La rédaction modifiée est donc : « L'extrait Kbis de la société existante, les projets de statuts dans le cas où la société serait en cours de création. »

Pour la copie de la carte d'identité, on écrit : « Copie de la carte d'identité du candidat ».

Pour le justificatif de domicile de moins de 3 mois, on écrit : « Justificatif de domicile de moins de 3 mois du candidat », car, pour les services qui ont préparé ce document, il est visé là les sociétés unipersonnelles.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Il s'agit plus exactement d'un exploitant personne physique. Une société unipersonnelle est une société.

Jean-Luc LAURENT, Maire

D'accord.

En page 10, sur les travaux à prévoir, le mot « et » est retiré. La phrase modifiée est la suivante : « Installation obligatoire d'un bac à graisse, préalable à toute activité de restauration. » Ce point faisait défaut.

Sur les questions de montant, en page 9 notamment, il s'agit d'un montant de 400 K€ pour l'acquisition qui a été faite. On précise « qui est l'objectif minimum recherché ». Par rapport au prix, il faudra l'harmoniser dans un autre article.

Voilà les propositions qui sont plutôt du ressort d'une commission municipale.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Non. C'est un travail de Conseil municipal, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est un travail de commission.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous connaissez ma position sur les commissions, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Et vous connaissez le caractère rigoureux par rapport au fonctionnement du Conseil, conformément au Code. On ne va pas entrer dans un débat, monsieur Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Non, on ne va pas débattre sur les commissions.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce document est passé en commission. Il n'y a pas eu de remarques des membres présents.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Qu'en est-il du calendrier ? Est-il prévisionnel ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il est prévisionnel.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Qu'est-ce qui est prévisionnel ? Tout n'est pas prévisionnel. La date du 1^{er} mars est-elle impérative ou non ? Le mot « prévisionnel » est de trop dans ce calendrier.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Parlez-vous du compte de résultat prévisionnel ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je parle du calendrier, en page 10, monsieur le Maire. Il faut que les choses soient claires pour les candidats. Le mot « prévisionnel » ne s'impose pas. Il est même source de confusion.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je suis d'accord. C'est un mot en trop qu'il convient de supprimer.

23 heures : arrivée de Mme DEFRANCE.

Jean-Luc LAURENT, Maire

S'agissant de l'expression de M. Khiar, sans revenir sur l'histoire, je voudrais souligner quand même que le candidat sortant, qui est parti, avec lequel nous avons conclu un accord et un rachat, n'a pas été choisi par la municipalité actuelle. Il ne respectait pas le contenu du bail. On remet les choses d'aplomb. L'objectif est de respecter le règlement de copropriété pour la reprise. Ce commerce est à côté de l'Écho, bâtiment où se trouvent la médiathèque et, à partir du premier semestre 2024, le Conservatoire intercommunal. Il y a donc une forte dimension culturelle. Nous pensons que c'est une bonne démarche que de prévoir cela pour une offre commerciale d'un bien qui est propriété de la Ville.

Pour l'information du Conseil, j'indique qu'un nouveau bail a été conclu plus récemment parce que les modalités du bail ne pouvaient pas perdurer sur le prix fixé dans le bail initial en raison de la fermeture liée à la pandémie, sauf à précipiter une chute et une fermeture. Celle-ci intervient avec la reprise. Je voudrais rappeler ces éléments. Le loyer était fixé initialement sur une part fixe et une part variable en fonction du chiffre d'affaires constaté de l'année précédente. Monsieur Khiar, vous le savez puisque vous avez été élu pendant un moment en charge du commerce. Dans la période de Covid, de confinement, d'impossibilité d'activité économique, aucune entreprise ne pouvait supporter ces modalités. C'est la raison pour laquelle on avait procédé à une modification du bail.

Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le débat est terminé. Je vais mettre aux voix les éléments avec le cahier des charges et le rapport modifié. Si vous voulez une explication de vote, vous l'avez. Madame El Krete, je veux que vous soyez audible et que ce soit au procès-verbal. Prenez un micro, s'il vous plaît.

Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le Maire, de me permettre de poser ma question. Au vu des différents éléments que vous donnez à l'instant, j'avais une question par rapport à ce prix. Vous expliquez qu'il y a un minimum de vente de 400 K€. Est-ce bien cela ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est l'objectif.

Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous avez dit que c'était un minimum.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Non, c'est l'objectif minimum.

Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Cela veut donc dire que vous pouvez le vendre à un prix inférieur ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'objectif minimum est de 400 K€.

Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Le prix de vente est donc de 400 K€.

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'objectif minimum est de 400 K€.

Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Ma question est simple. Si vous ne trouvez pas d'acheteur à 400 K€, qui supportera les frais de bail ? La conjoncture économique est aujourd'hui assez compliquée en termes de vente. Les Domaines l'ont estimé à 360 K€.

Vous avez proposé 40 K€ de plus. Vous nous dites que c'est un prix minimum. On l'entend bien. Ma question est simple. Si vous ne trouvez pas d'acheteurs à ce prix-là, quelle est votre *deadline* ? Qui va supporter ce loyer assez conséquent ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je ne peux pas répondre à votre question tant qu'il n'y a pas eu l'issue de la procédure. Si on engage cette procédure, c'est pour y mettre de la transparence. Un certain nombre de personnes se proposent déjà de reprendre en gré à gré. Nous avons fait le choix de faire une ouverture avec ce cahier des charges. On aura ensuite les éléments pour comparer l'ensemble. Sur la base de ces éléments, je mets aux voix le rapport avec le cahier des charges modifié. Y a-t-il une explication de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Ce n'est pas vraiment une explication de vote, monsieur le Maire. Ce n'est pas dans le débat général non plus. Je voudrais simplement vous demander de nous retourner, dans un délai assez rapproché, le cahier des charges modifié. Puisque nous l'avons modifié oralement, cela me paraîtrait normal que nous ayons le document modifié.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Évidemment, puisqu'il sera publié. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Abstention : 8 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, Mme COUTO)

Ne prend pas part au vote : 4 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-102. FINANCES – NOMENCLATURE M57 – RÉGULARISATION DANS LE CADRE DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ COMPTABLE, AU CHAPITRE 13

Jean-Luc LAURENT, Maire

Tout est dans le titre de la délibération. Jean-Philippe Édet est à votre disposition pour répondre à des questions. Y a-t-il des questions ou des observations dans le débat général ? Je constate qu'il n'y en a pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 25 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Abstention : 8 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, Mme COUTO)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-103. FINANCES – NOMENCLATURE M57 – MODALITÉS DE GESTION DES PROVISIONS POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 25 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Abstention : 8 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, Mme COUTO)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-104. FINANCES – NOMENCLATURE M57 – MODALITÉS DE GESTION DES PROVISIONS, POUR LE BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 25 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADOE, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Abstention : 8 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, Mme COUTO)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-105. PROJET URBAIN – AUTORISATION DE CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE N20 SISE 179, RUE GABRIEL PÉRI

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Tout est dit dans le titre de la délibération. Il s'agit de la cession d'un terrain pour laquelle je vous ai déjà présenté un rapport le 14 septembre dernier. Cette parcelle a été désaffectée et déclassée. Nous avons aujourd'hui la possibilité de céder cette parcelle au promoteur qui se propose de construire l'immeuble qui se situe à côté. J'ai peu d'éléments autres sur ce sujet qui est très simple.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention dans le débat général sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADOE, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Abstention : 12 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-106. PROJET URBAIN – AUTORISATION DE CESSION DE TERRAINS EN VENTE NOTARIALE IMMO-INTERACTIVE SIS 19, RUE PIERRE-ET-MARIE-CURIE

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Il s'agit d'une cession de biens à cette adresse. Une consultation a eu lieu par le biais d'une vente notariale Immo-Interactive (VNII). On cherche à vendre ces terrains au meilleur prix. Il s'agit de biens immobiliers du patrimoine privé communal. Les offres ont été réceptionnées entre le 11 et le 12 octobre de cette année. Il y a eu 25 offres sur cette consultation. La meilleure offre est à 444 230,77 € net vendeur, c'est-à-dire après soustraction des frais engagés pour cette VNII. C'est tout ce que j'ai à préciser sur cette délibération qui autoriserait la cession de ces terrains.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention dans le débat général ? Non. Avant de mettre aux voix, je voudrais féliciter Frédéric Raymond, ainsi que les services, pour ce rapport qui nous permet de solder un dossier épineux. Cette parcelle de terrain était prévue pour faire 55 logements d'une résidence sociale, ce qui aurait entraîné la destruction du peu de pavillons existant rue Pierre-et-Marie-Curie.

Depuis notre élection, nous sommes entrés dans une discussion avec le bailleur qui avait été sélectionné pour l'amener à revoir sa copie et, même, à abandonner son projet au profit d'une opération permettant de maintenir la densité basse en secteur pavillonnaire sur ces parcelles. L'immeuble de 55 logements est abandonné. Cette parcelle permettra de réaliser une construction qui s'inscrit dans le linéaire de type maison de ville et pavillon, ce qui se trouve rue Pierre-et-Marie-Curie. On nous dit régulièrement que l'on veut densifier à outrance la ville. Voici la preuve que non et voici la preuve par les actes. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Contre : 4 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Abstention : 8 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, Mme COUTO)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-107. RELATION CITOYEN – RECENSEMENT DE LA POPULATION – 2024 : RÉMUNÉRATION DU COORDONNATEUR, DE SON ADJOINT ET DES AGENTS RECENSEURS

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Comme chaque année, la Ville va réaliser le recensement d'une partie des habitants du Kremlin-Bicêtre. La possibilité est désormais donnée à ces mêmes habitants de répondre à cette enquête par internet. La méthodologie de comptage consiste à prendre tous les ans un échantillon de 8 % de la population, soit environ 40 % au bout de cinq ans. Les villes disposent ainsi de données actualisées annuellement sur les habitants et les logements de leur commune. La population légale 2020 est donc entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. La population municipale est de 24 513 habitants. La population comptée à part est de 129. La population totale est de 24 642 habitants. Toutes ces informations et d'autres se trouvent sur le site de l'Insee.

Le prochain recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 24 février 2024 inclus. Il s'agit ce soir de nous prononcer sur les montants de rémunération et d'indemnisation proposés pour le coordinateur, l'adjoint et les agents recenseurs. Annexé à la délibération, il y a le tableau rappelant les montants proposés pour ces trois postes.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, Mme COUTO)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-108. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je résume le propos qui vous est précisé amplement dans le rapport en indiquant qu'il s'agit de créer :

– deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet ;

– un poste de chargé de mission Grands Projets, créé au Conseil municipal du 13 avril 2023, sur le grade d'ingénieur. Aujourd'hui, au vu des ajustements prévus au sein de la Direction des services techniques, il est proposé de modifier ce poste en poste de directeur de l'aménagement et projet urbain et d'ouvrir un poste d'agent de catégorie A en poste d'attaché ou ingénieur territorial à temps complet.

Ces postes sont ouverts aux fonctionnaires ou, à défaut, conformément à la loi, aux contractuels par dérogation.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Abstention : 12 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, Mme COUTO)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-109. RESSOURCES HUMAINES – GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

Jean-Luc LAURENT, Maire

La Ville est en situation d'accueillir des étudiants en stage, dans le cadre de leur cursus de formation. La période de stage peut faire l'objet d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification. La délibération permet de fixer un montant de gratification à 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale avec une présence minimale supérieure à deux mois consécutifs ou non. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, Mme COUTO)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-110. RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Cette délibération a pour objet de recruter des intervenants indispensables pour animer les temps d'activité périscolaire. Cette activité peut être assurée par des enseignants fonctionnaires de l'Éducation nationale dans le cadre de la réglementation sur les cumuls d'activité. Pour la rémunération, une réglementation spécifique a été mise en place par un décret du 14 octobre 1966 qui précise, comme il est indiqué dans le rapport et la délibération, les modalités et les montants plafonds. Je vous propose de prendre cette délibération qui nous permet de régulariser un oubli au niveau de la Ville. Cette délibération n'avait pas été prise. Cela nous est demandé à présent par la comptable publique pour procéder au paiement des enseignants en cumul d'activité employés par la Ville. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 28 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 5 (Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, Mme COUTO)

Absents : 2 (M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il me reste à vous rendre compte des affaires que j'ai réglées depuis notre réunion du 19 octobre 2023 dans le cadre de la délégation au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités locales. Depuis cette dernière séance, j'ai pris 13 décisions dont vous avez la liste et les éléments qui ont pu être présentés, en fonction des questions, en Commission municipale. Vous avez communication de deux marchés publics qui ont été décidés en Commission d'appel d'offres. Y a-t-il des questions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, j'ai une question. Pouvez-vous nous en dire plus sur le contexte et les raisons qui vous ont conduit à la décision n° 7, s'il vous plaît ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Volontiers. Il s'agit d'un bail commercial qui a fait l'objet d'une décision individuelle d'aliénation d'une vente. Nous avons préempté ce bail situé dans l'axe de la galerie Grand Sud, nécessaire à l'opération de restructuration pour faire une allée de la rue Danton à l'avenue de Fontainebleau. Le pétitionnaire n'a pas accepté. Il y a eu une procédure contentieuse de contestation de la préemption. Le juge a fixé un montant de préemption supérieure à la préemption qui avait été faite. Dans ces conditions, puisqu'il y a eu deux prix successifs et la fixation d'un prix supérieur à celui demandé initialement par le commerçant, j'ai signé, en accord et sur proposition de l'élu au commerce, la renonciation à la préemption. Nous verrons plus tard.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, j'ai une question concernant la décision n° 4. À quel prix la Ville loue-t-elle la piscine ? Pour combien d'heures, de jours ou de mois ? Quel en est le montant ?

S'agissant de la décision n° 8, quel est le montant prévisionnel ? Quels sont les critères qui ont déterminé ce choix ?

S'agissant du dernier marché public de la liste, quel est l'objet de cette assistance pour la délégation du stationnement payant sur la voirie ? Pouvons-nous avoir un retour sur la mise en place du stationnement payant des deux-roues ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous faites beaucoup de « cavaliers » en procédure de débat public ou d'assemblée. Je vous invite quand même à regarder les questions au niveau de la Commission des affaires générales et des finances.

Concernant la décision n° 4, depuis des années, la Ville organise des activités de natation pour les seniors adhérents du Club Lacroix. Ils peuvent bénéficier d'activités de natation pour lesquelles nous louons une ligne d'eau au tarif fixé par Grand Orly-Seine-Bièvre dans sa délibération annuelle de tarif de location aux collectivités, aux particuliers ou aux entreprises.

La décision n° 8 vise à retenir des animations différentes de fin d'année. C'est ce que nous faisons chaque année. Il s'agit parfois d'une patinoire. En l'occurrence, il s'agit d'autres animations qui résultent d'un choix réalisé, avec les services, par l'élu au commerce.

Enfin, s'agissant du marché sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une délégation de service public de stationnement sur voirie, je rappelle que la DSP de stationnement arrive à échéance à la fin de 2024. À moins d'avoir les moyens en interne, mais ce serait disproportionné, la tradition consiste à recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la Ville dans la procédure, l'élaboration du cahier des charges et du projet pour la nouvelle DSP. Une délibération vous sera proposée, je pense, au prochain Conseil municipal.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 14 décembre 2024 à 19 heures 30, conformément à la décision prise en Conseil municipal.

Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 23 heures 25.

La secrétaire de séance
Ghislaine BASSEZ

Le Maire,
Jean-Luc LAURENT



